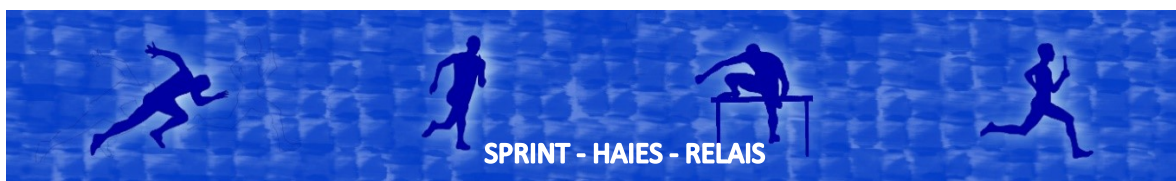




MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR (MS Edu) EN ATHLETISME

CAHIER DES CHARGES

V3 – 21/06/2017



Cahier des charges du Gouvernement

De la fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

Discipline et niveau de qualification :

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR ATHLETISME

+ Option

Fédération sportive

Ligue Francophone Belge d'Athlétisme (L.B.F.A.)

Version 3 – 21.06.2017

Avalisée en Commission Pédagogique le .../.../2017

SERVICE FORMATION DES CADRES

FEDERATION DESIGNEE



1. DONNEES ADMINISTRATIVES DU CAHIER DES CHARGES

1.1 Table des matières

1.	DONNEES ADMINISTRATIVES DU CAHIER DES CHARGES	2
1.1	Table des matières	2
1.2	Informations concernant l'opérateur de formation.....	6
1.3	Introduction générale de la formation.....	6
1.4	Introduction à ce niveau de formation	7
2.	DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES	8
2.1	Vocation pédagogique.....	8
2.2	Pré-requis	9
2.3	Profil de fonction	9
2.4	Public cible.....	9
2.5	Cadre d'intervention	9
3.	DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION	10
3.1	Schéma de base d'organisation de la formation M.S. Edu Athlétisme	10
3.2	Informations à fournir par l'opérateur de formation.....	11
3.3	Durée théorique pour chaque niveau de qualification	11
	Formation complète (Tronc commun et option)	11
	Tronc commun	12
	Option Sprint – Haies – Relais	13
	Option Demi-fond – Steeple.....	14
	Option Sauts	15
	Option Lancers.....	16
	Option Epreuves combinées	17
3.4	Test préliminaire ou probatoire à la formation	18
3.5	Documents administratifs à fournir par le candidat	18
3.6	Modalités d'inscription.....	18
3.7	Prérequis à l'homologation/à la certification du brevet MS Initiateur en Athlétisme	18
	Module Sécuritaire : Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif	19
4.	DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES.....	26
4.1	Tronc Commun	26
	CS 2.1.1_ Organisation des structures fédérales	27
	CS 2.1.2_ Règlement technique	28
	CS 2.2.1_ Méthodologie et gestion de groupe.....	29



CS 2.2.2_Technologie au service de l'athlétisme	30
CS 2.3.1_Aspectes psycho-émotionnels et environnementaux de la performance athlétique....	31
CS 2.3.2_Musculation de base	32
CS 2.3.3_Stretching	33
CS 2.4.1_Sécurité athlétique	34
4.2 Option Sprint – Haies – Relais	35
4.2.1 CS 2.2.3 SPH_Stage didactique	36
4.2.2 CS 2.2.4 SPH_Particularités sprint, haies et relais	37
4.2.3 CS 2.2.5 SPH_Techniques spécifiques sprint, haies et relais	38
4.2.4 CS 2.3.4 SPH_Qualités physiques et leur efficacité (filères énergétiques).....	39
4.2.5 CS 2.3.5 SPH_Programmation : périodisation et organisation annuelle	40
4.2.6 CS 2.3.6 SPH_Moyens et formes d'entraînement	41
4.2.7 CS 2.3.7 SPH_Evaluation de l'entraînement (tests).....	42
4.2.8 CS 2.3.8 SPH_Applications : travaux pratiques.....	43
4.2.9 CS 2.3.9 SPH_Renforcement musculaire spécifique.....	44
4.3 Option Demi-fond – Steeple.....	45
4.3.1 CS 2.2.3 DF_Stage didactique	46
4.3.2 CS 2.2.4 DF_Particularités demi-fond et steeple.....	47
4.3.3 CS 2.2.5 DF_Techniques spécifiques demi-fond et steeple.....	48
4.3.4 CS 2.3.4 DF_Qualités physiques et leur efficacité (filères énergétiques).....	49
4.3.5 CS 2.3.5 DF_Programmation : périodisation et organisation annuelle	50
4.3.6 CS 2.3.6 DF_Moyens et formes d'entraînement	51
4.3.7 CS 2.3.7 DF_Evaluation de l'entraînement (tests).....	52
4.3.8 CS 2.3.8 DF_Applications : travaux pratiques.....	53
4.3.9 CS 2.3.9 DF_Renforcement musculaire spécifique.....	54
4.4 Option Sauts	55
4.4.1 CS 2.2.3 S_Stage didactique	56
4.4.2 CS 2.2.4 S_Particularités sauts.....	57
4.4.3 CS 2.2.5 S_Techniques spécifiques sauts.....	58
4.4.4 CS 2.3.4 S_Qualités physiques et leur efficacité (filères énergétiques)	59
4.4.5 CS 2.3.5 S_Programmation : périodisation et organisation annuelle	60
4.4.6 CS 2.3.6 S_Moyens et formes d'entraînement.....	61
4.4.7 CS 2.3.7 S_Evaluation de l'entraînement (tests)	62
4.4.8 CS 2.3.8 S_Applications : travaux pratiques	63
4.4.9 CS 2.3.9 S_Renforcement musculaire spécifique	64



4.5	Option Lancers.....	65
4.5.1	CS 2.2.3 L_Stage didactique.....	66
4.5.2	CS 2.2.4 L_Particularités lancers.....	67
4.5.3	CS 2.2.5 L_Technique spécifiques aux lancers.....	68
4.5.4	CS 2.3.4 L_Qualités physiques et leur efficacité (filères énergétiques)	69
4.5.5	CS 2.3.5 L_Programmation : périodisation et organisation annuelle.....	70
4.5.6	CS 2.3.6 L_Moyens et formes d'entraînement.....	71
4.5.7	CS 2.3.7 L_Evaluation de l'entraînement (tests)	72
4.5.8	CS 2.3.8 L_Applications : travaux pratiques	73
4.5.9	CS 2.3.9 L_Renforcement musculaire spécifique	74
4.6	Option Epreuves Combinées	75
4.6.1	CS 2.2.3 EC_Stage didactique	76
4.6.2	CS 2.2.4 EC_Particularités épreuves combinées	77
4.6.3	CS 2.2.5 EC_Techniques spécifiques courses, sauts et lancers	78
4.6.4	CS 2.3.4 EC_Qualités physiques et leur efficacité (filères énergétiques)	79
4.6.5	CS 2.3.5 EC_Programmation : périodisation et organisation annuelle	80
4.6.6	CS 2.3.6 EC_Moyens et formes d'entraînement	81
4.6.7	CS 2.3.7 EC_Evaluation de l'entraînement (tests)	82
4.6.8	CS 2.3.8 EC_Applications : travaux pratiques.....	83
4.6.9	CS 2.3.9 EC_Renforcement musculaire spécifique.....	84
4.7	Compétences terminales à maîtriser	85
4.8	Charge théorique de travail pour le candidat	86
4.9	Pondération et crédits de la formation Moniteur Sportif Educateur	88
4.10	Supports de formation	90
4.11	Travail de fin de formation (TFF)	90
4.12	Qualifications et/ou expérience utile des intervenants (chargés de cours)	90
5.	DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES	91
5.1	Présentation du stage.....	91
5.2	Dossier de stage	91
5.3	Contexte de travail des Maîtres de stage.....	92
5.4	Qualifications, expériences utiles et missions des Maîtres de stage	92
5.5	Evaluation finale du stage	92
6.	DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	94
6.1	Délai d'organisation des évaluations.....	94



6.2	Objectif des évaluations	94
6.3	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect.	94
6.4	Publicité des accès aux évaluations.....	95
6.5	Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations.....	95
6.6	Contenus et exigences des évaluations.....	95
6.7	Forme, type et durée des évaluations des compétences	95
6.8	Nombre de sessions d'évaluation	95
6.9	Constitution du Jury d'évaluation	96
6.10	Décisions et délibérations du jury d'évaluation	96
6.11	Motivation du résultat de la délibération	97
6.12	Procédure de communication des résultats auprès de l'ADEPS	98
6.13	Procédure de communication des résultats aux candidats	98
6.14	Recours et procédures	98
7.	CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES	100
7.1	Concordances des diplômés.....	100
7.1.1	Diplômés du « 3 ^e niveau »et suivants :	100
7.1.2	Diplômés du « 2 ^e niveau » :.....	100
7.2	Dossier administratif à construire	101
7.2.1	Lettre de motivation et coordonnées	101
7.2.2	Discipline et niveaux.....	101
7.2.3	Documents officiels	101
7.2.4	Expérience professionnelle	101
7.2.5	Où et comment envoyer le dossier ?	101
8.	DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS	102
8.1	Prérequis à l'homologation / à la certification.....	102
8.2	Suivi des dossiers d'homologation par voie électronique.....	102

1.2 Informations concernant l'opérateur de formation

L'opérateur :

Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (L.B.F.A.) a.s.b.l

✉ Avenue de Marathon 119/D
1020 BRUXELLES

Simon Berteau (coordonnateur des formations LBFA)

💻 simon.berteau@lbfa.be

Frédérique Deroubaix (secrétariat)

💻 f.deroubaix@skynet.be

☎ 02/474 72 02

L'A.D.E.P.S. :

Fédération Wallonie Bruxelles

Direction Générale du Sport

Cellule formation des cadres sportifs

✉ Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Valéry Gérard

💻 adeps.formationdecadres@cfwb.be

☎ 02/413 20 76

Fax 02/413 29 10

Le conseiller pédagogique :

Serge Moreaux

💻 serge.moreaux@skynet.be

☎ 0477/24 63 23

1.3 Introduction générale de la formation

La réforme mise en place en 2012 vise à obtenir une meilleure reconnaissance et crédibilité des métiers du Sport à travers la formation fédérale. Elle intègre le Cadre Européen de Certification (CEC)

Types de formations :

1. Moniteur Sportif Initiateur (M.S. Ini) – incluant M.S. Animateur (M.S. Ani)
2. Moniteur Sportif Educateur (M.S. Edu)
3. Moniteur Sportif Entraîneur (M.S. Train)

Choisir une formation en fonction du public visé et de la spécialité est désormais possible. Chaque candidat peut choisir sa filière en début de formation ; orienté vers les jeunes avec MS Initiateur ou orienté vers une spécialité/option avec des athlètes en construction via MS Educateur. Enfin MS Entraîneur permet un approfondissement du niveau MS Educateur dans une spécialité et ce pour optimiser l'entraînement (orienté vers le haut niveau).

1.4 Introduction à ce niveau de formation

Ce cahier des charges est d'application pour les formations de Moniteur Sportif Educateur en Athlétisme pour les années 2014 et après.

Outre les cours généraux de l'ADEPS et le module sécuritaire (repris au point 3.7), la formation Moniteur Sportif Educateur, comprend 2 étapes successives :

1. Tronc Commun

Celui-ci est d'application pour l'ensemble des candidats Moniteur Sportif Educateur, quelle que soit leur option. Après avoir suivi les cours, le candidat sera soumis à une évaluation écrite lui permettant d'accéder à l'option.

2. Option spécifique

Le candidat aura le choix entre 5 options parmi :

- Sprint-Haies-Relais
- ½ Fond et Steeple
- Sauts
- Lancers
- Epreuves Combinées

Cette option sera suivie par un stage didactique et sanctionnée par un travail et une évaluation.

La marche et le hors stade, feront l'objet d'une expertise pour les Moniteurs Sportifs Educateurs option ½ Fond et Steeple. Celle-ci devrait voir le jour en 2018.

2. DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 novembre 2006, aux points 1 (les champs de compétences) et 4 (les conditions d'accès).

2.1 Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre trois niveaux de qualifications indépendants, non hiérarchisés.

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR	Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive
------------------------------------	---

La LBFA a envisagé une qualification « **Accompagnant-Animateur en Athlétisme** ». Cette formation est constituée de certains modules clairement identifiés et issus de la formation Moniteur Sportif Initiateur en Athlétisme.

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Accompagnant-Animateur en Athlétisme » reçoit une certification fédérale (brevet) et non pas un diplôme homologué par la DG Sport (ADEPS).

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR	Former et consolider les bases de la performance
-----------------------------------	--

MONITEUR SPORTIF ENTRAINEUR	Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer
------------------------------------	---

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- De pré-requis : compétences préalables à la formation
- Du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser les connaissances (savoirs), des aptitudes (savoir-faire) et des attitudes (savoir-être) de façon intégrée.
- Du public cible : public à charge du cadre sportif
- Du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques) :

- Thématique 1 Cadre Institutionnel et législatif
- Thématique 2 Didactique et méthodologie
- Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 Ethique et déontologie



2.2 Pré-requis

Le candidat Moniteur Sportif Educateur doit :

- Etre âgé d'au moins 21 ans au début de la formation
- Etre en ordre d'affiliation à la LBFA ou dans une Fédération régionale, nationale ou internationale reconnue.
- Avoir réussi les cours généraux de l'ADEPS pour le niveau : Moniteur Sportif Initiateur.
- Avoir réussi les cours généraux de l'ADEPS pour le niveau : Moniteur Sportif Educateur.

2.3 Profil de fonction

- Fidéliser à la pratique de l'athlétisme ;
- Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation athlétique ;
- Parfaire l'apprentissage des fondamentaux d'une discipline sportive spécifique ;
- Détecter le niveau des pratiquants et le talent sportif ;
- Assurer la formation technique complète d'athlètes ;
- Mettre en œuvre la programmation de l'entraînement à partir de cadets dans une famille de spécialités ;
- Consolider les bases de la performance ;
- Animer et motiver à la pratique de l'athlétisme ;
- Perfectionner les habiletés motrices spécifiques ;
- Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité athlétique.
- S'intégrer dans une équipe pour un encadrement athlétique performant.

2.4 Public cible

- Athlètes à partir de cadets en phase de formation des fondamentaux de la famille de disciplines athlétiques spécifiques ;
- Athlètes à partir de cadets en phase de perfectionnement ;

2.5 Cadre d'intervention

Le Moniteur Sportif Educateur sera capable d'utiliser toutes les formes d'apprentissage. Il aura les connaissances pour enseigner les techniques fondamentales et mettre en application les données et informations accumulées lors de la formation et du stage didactique. Il pourra intervenir dans toute action du domaine de l'entraînement (initiations dans sa spécialité, perfectionnement et base de l'entraînement).

- Dans les clubs d'athlétisme ;
- Dans les programmes ADEPS de perfectionnement de l'athlétisme ;
- Dans les associations sportives diverses ;
- Dans les communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.) ;
- Lors des journées fédérales ;
- Lors des stages fédéraux.

Un Moniteur Sportif Educateur, n'est pas d'habileté à encadrer des jeunes en école d'athlétisme ou en stage ADEPS (moins de 13 ans). Il ne dispose pas des compétences techniques pour l'ensemble des disciplines. Pour ce faire, il doit suivre la formation Moniteur Sportif Initiateur (orienté jeunes).

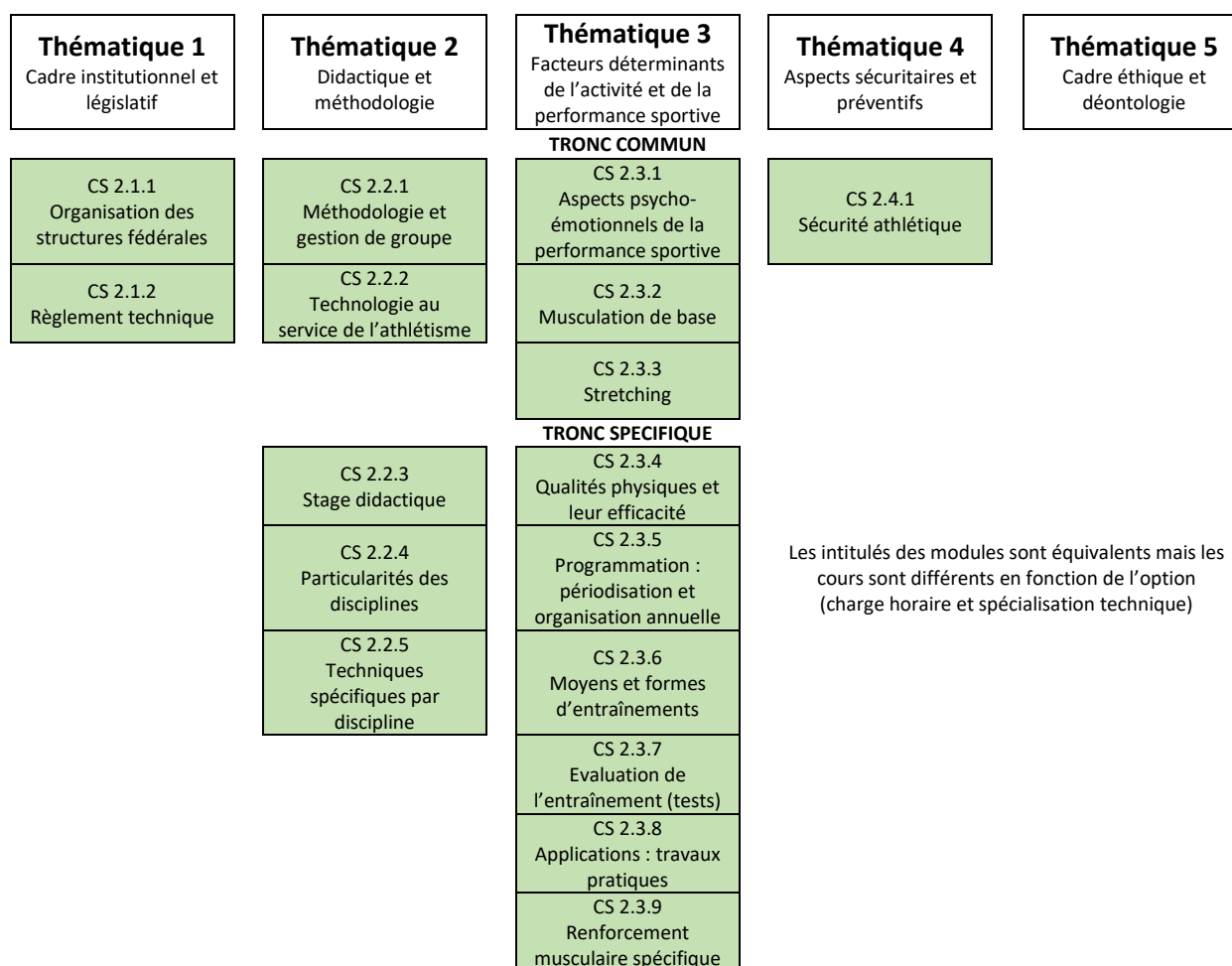


3. DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points (les champs de compétences) et 4 (les conditions d'accès).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation M.S. Edu Athlétisme

La formation Moniteur Sportif Educateur en Athlétisme est organisée en modules distincts. Il est composé d'un tronc commun et d'un tronc spécifique propre à chacune des 5 options.



- Programmation des sessions :
 - Tronc commun : une (ou deux) session(s) est organisée chaque année.
L'ouverture de celle-ci se fera pour un minimum de 8 candidats, sauf dérogation. Le nombre maximum de candidat sera déterminé par l'opérateur de formation.
 - Tronc spécifique : une session de chaque option est proposée tous les deux ans.
L'ouverture d'une option se fera pour un minimum de 4 candidats, sauf dérogation.
Le nombre maximum de candidats sera déterminé par l'opérateur de formation.
- Toutes les informations organisationnelles sont présentées sur le site de l'opérateur de formation : www.lbfa.be sous l'onglet « formations ».

- Les candidats étant affiliés à la LBFA sont couverts par l'assurance de la fédération, en cas d'accident sportif survenant lors de la formation. Lors de leurs stages, ils bénéficient de cette même assurance ainsi que de la couverture RC souscrite par la fédération.

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation

- Critères d'accès à la formation :
 - o Le candidat doit être âgé de 21 ans au début de la formation;
 - o Le candidat ne peut être sous l'effet d'une suspension émise par sa fédération ;
 - o Le candidat doit être en ordre d'affiliation dans un club de la LBFA ou justifier une affiliation dans une fédération reconnue par l'opérateur de formation.
- Le candidat doit remplir le formulaire d'inscription en ligne et envoyer les pièces justificatives à l'opérateur de formation.
- La date limite d'inscription est fixée au plus tard aux deux semaines précédentes du début de la formation. Il est possible qu'en cas de forte affluence, les inscriptions à la formation soient clôturées prématurément et ce pour garantir la qualité de cette formation.
- L'inscription sera définitive, lorsque le candidat aura satisfait aux différents critères d'accès et payer les droits d'inscriptions à la formation (par versement bancaire sur le compte de l'opérateur de formation).
- Les candidats viendront avec une tenue sportive adaptée à la pratique athlétique (pour les heures pratiques au minimum).

3.3 Durée théorique pour chaque niveau de qualification

Formation complète (Tronc commun et option)

La durée théorique de l'ensemble de la formation est de **86h00** en présentiel (présence aux cours dispensés par un formateur), réparties sur plusieurs jours définis au préalable (week-end ou semaine).

- Le nombre d'heure théorique d'examen est de **4h00**
- La charge théorique de travail en non présentiel est en moyenne (suivant les candidats) estimée à **88h00**.
- La charge théorique de travail totale, présentiel (non obligatoire) et non présentiel est estimée à **174h**.

Cours	Heures			
	Présentiel			Non présentiel
	Théorie	Pratique	Total	Total
Tronc commun	9	7	16	18
Sprint-Haies-Relais	33	37	70	70
½ Fond-Steeple	32	38	70	70
Sauts	31	39	70	70
Lancers	26	44	70	70
Epr. Combinées	33	37	70	70

La charge théorique de travail par option et par module est reprise sous les tableaux suivants.



Tronc commun

La durée théorique du tronc commun est de **16h00** en présentiel (présence aux cours dispensés par un formateur), réparties sur plusieurs jours définis au préalable (week-end ou semaine).

- Le nombre d'heure théorique d'examen est de **2h00**
- La charge théorique de travail en non présentiel est en moyenne (suivant les candidats) estimée à **16h00**.
- La charge théorique de travail totale, présentiel (non obligatoire) et non présentiel est estimée à **32h**.

Charges théoriques de travail : Moniteur Sportif Educateur					
TRONC COMMUN					
Thématique	Titre du module	Heures			Pondération thématique
		Présentiel		Non présentiel	
		Théorie	Pratique		
Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	CS 2.1.1 Organisation des structures fédérales	1	*	1	15 %
	CS 2.1.2 Règlement technique	2	*	2	
Thématique 2 : Didactique et méthodologie	CS 2.2.1 Méthodologie appliquée et gestion de groupe	1	*	2	15 %
	CS 2.2.2 Technologie au service de l'athlétisme	1	*	2	
Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	CS 2.3.1 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	*	4	2	60 %
	CS 2.3.2 Musculation de base	2	2	6	
	CS 2.3.3 Stretching	1	1	2	
Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs	CS 2.4.1 Gestion de l'athlétisme en toute sécurité	1	*	1	10 %
Totaux		13	3	18	
		16			

Option Sprint – Haies – Relais

La durée théorique de l'option est de **70h00** en présentiel (présence aux cours dispensés par un formateur), réparties sur plusieurs jours définis au préalable (week-end ou semaine).

- Le nombre d'heure théorique d'examen est de **2h00**
- La charge théorique de travail en non présentiel est en moyenne (suivant les candidats) estimée à **70h00**.
- La charge théorique de travail totale, présentiel (non obligatoire) et non présentiel est estimée à **140h00**.

Charges théoriques de travail : Moniteur Sportif Educateur					
OPTION SPRINT – HAIES – RELAIS					
Thématique	Titre du module	Heures			Pondération thématique
		Présentiel		Non présentiel	
		Théorie	Pratique		
Thématique 2 : Didactique et méthodologie	CS 2.2.3 SPH Stage didactique	1	20	30	50 %
	CS 2.2.4 SPH Particularités des disciplines	2 x 2	*	2	
	CS 2.2.5 SPH Techniques spécifiques Sprint	3	3	6	
	Haies	3	3		
	Relais	1	1		
Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	CS 2.3.4 SPH Qualités physiques et leur efficacité	2 x 3	*	6	50 %
	CS 2.3.5 SPH Programmation : périodisation et organisation annuelle	2 x 2	2 x 1	10	
	CS 2.3.6 SPH Moyens et formes d'entraînement	2 x 3	*	6	
	CS 2.3.7 SPH Evaluation de l'entraînement (tests)	2 x 2	*	4	
	CS 2.3.8 SPH Applications : travaux pratiques	*	2 x 2,5	4	
	CS 2.3.9 SPH Renforcement musculaire spécifique	1	3	2	
Totaux		33	37	70	
		70			



Option Demi-fond – Steeple

La durée théorique de l'option est de **70h00** en présentiel (présence aux cours dispensés par un formateur), réparties sur plusieurs jours définis au préalable (week-end ou semaine).

- Le nombre d'heure théorique d'examen est de **2h00**
- La charge théorique de travail en non présentiel est en moyenne (suivant les candidats) estimée à **70h00**.
- La charge théorique de travail totale, présentiel (non obligatoire) et non présentiel est estimée à **140h00**.

Charges théoriques de travail : Moniteur Sportif Educateur					
OPTION DEMI-FOND – STEEPLE					
Thématique	Titre du module	Heures			Pondération thématique
		Présentiel		Non présentiel	
		Théorie	Pratique		
Thématique 2 : Didactique et méthodologie	CS 2.2.3 DF Stage didactique	1	20	30	50 %
	CS 2.2.4 DF Particularités des disciplines	6	*	3	
	CS 2.2.5 DF Techniques spécifiques par discipline	5	5	6	
Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	CS 2.3.4 DF Qualités physiques et leur efficacité	6	*	6	50 %
	CS 2.3.5 DF Programmation : périodisation et organisation annuelle	6	2	6	
	CS 2.3.6 DF Moyens et formes d'entraînement	4	2	6	
	CS 2.3.7 DF Evaluation de l'entraînement (tests)	3	1	6	
	CS 2.3.8 DF Applications : travaux pratiques	*	5	3	
	CS 2.3.9 DF Renforcement musculaire spécifique	1	3	4	
Totaux		32	38	70	
		70			

Option Sauts

La durée théorique de l'option est de **70h00** en présentiel (présence aux cours dispensés par un formateur), réparties sur plusieurs jours définis au préalable (week-end ou semaine).

- Le nombre d'heure théorique d'examen est de **2h00**
- La charge théorique de travail en non présentiel est en moyenne (suivant les candidats) estimée à **70h00**.
- La charge théorique de travail totale, présentiel (non obligatoire) et non présentiel est estimée à **140h00**.

Charges théoriques de travail : Moniteur Sportif Educateur					
OPTION SAUTS					
Thématique	Titre du module	Heures			Pondération thématique
		Présentiel		Non présentiel	
		Théorie	Pratique		
Thématique 2 : Didactique et méthodologie	CS 2.2.3 S Stage didactique	1	20	30	50 %
	CS 2.2.4 S Particularités et fondamentaux communs aux spécialités	4	*	2	
	CS 2.2.5 S Techniques spécifiques Sauts (hauteur, perche, longueur et triple saut)	4 x 3	4 x 2	4 x 4	
Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	CS 2.3.4 S Qualités physiques et leur efficacité	3	*	2	50 %
	CS 2.3.5 S Programmation : périodisation et organisation annuelle	4	2	8	
	CS 2.3.6 S Moyens et formes d'entraînement	5	1	4	
	CS 2.3.7 S Evaluation de l'entraînement (tests)	1	1	2	
	CS 2.3.8 S Applications : travaux pratiques	*	4	2	
	CS 2.3.9 S Renforcement musculaire spécifique	1	3	4	
	Totaux	31	39	70	
		70			

Option Lancers

La durée théorique de l'option est de **70h00** en présentiel (présence aux cours dispensés par un formateur), réparties sur plusieurs jours définis au préalable (week-end ou semaine).

- Le nombre d'heure théorique d'examen est de **2h00**
- La charge théorique de travail en non présentiel est en moyenne (suivant les candidats) estimée à **70h00**.
- La charge théorique de travail totale, présentiel (non obligatoire) et non présentiel est estimée à **140h00**.

Charges théoriques de travail : Moniteur Sportif Educateur					
OPTION LANCERS					
Thématique	Titre du module	Heures			Pondération thématique
		Présentiel		Non présentiel	
		Théorie	Pratique		
Thématique 2 : Didactique et méthodologie	CS 2.2.3 L Stage didactique	1	20	30	50 %
	CS 2.2.4 L Particularités et fondamentaux communs aux spécialités	4	*	2	
	CS 2.2.5 L Techniques spécifiques Lancers (poids, disque, javelot et marteau)	4 x 3	4 x 4	4 x 6	
Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	CS 2.3.4 L Qualités physiques et leur efficacité	2	*	2	50 %
	CS 2.3.5 L Programmation : périodisation et organisation annuelle	3	*	1	
	CS 2.3.6 L Moyens et formes d'entraînement	2	*	4	
	CS 2.3.7 L Evaluation de l'entraînement (tests)	1	1	2	
	CS 2.3.8 L Applications : travaux pratiques	*	4	2	
	CS 2.3.9 L Renforcement musculaire spécifique	1	3	3	
Totaux		26	44	70	
		70			

Option Epreuves combinées

La durée théorique de l'option est de **70h00** en présentiel (présence aux cours dispensés par un formateur), réparties sur plusieurs jours définis au préalable (week-end ou semaine).

- Le nombre d'heure théorique d'examen est de **2h00**
- La charge théorique de travail en non présentiel est en moyenne (suivant les candidats) estimée à **70h00**.
- La charge théorique de travail totale, présentiel (non obligatoire) et non présentiel est estimée à **140h00**.

Charges théoriques de travail : Moniteur Sportif Educateur					
OPTION EPREUVES COMBINEES					
Thématique	Titre du module	Heures			Pondération thématique
		Présentiel		Non présentiel	
		Théorie	Pratique		
Thématique 2 : Didactique et méthodologie	CS 2.2.3 EC Stage didactique	1	20	30	50 %
	CS 2.2.4 EC Particularités et fondamentaux communs aux spécialités	4	*	2	
	CS 2.2.5 EC Techniques spécifiques				
	Courses	3	3	4	
	Sauts	3	3	4	
	Lancers	3	3	4	
Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	CS 2.3.4 EC Qualités physiques et leur efficacité	4	*	4	50 %
	CS 2.3.5 EC Programmation : périodisation et organisation annuelle	4	*	4	
	CS 2.3.6 EC Moyens et formes d'entraînement	6	*	8	
	CS 2.3.7 EC Evaluation de l'entraînement (tests)	4	1	4	
	CS 2.3.8 EC Applications : travaux pratiques	*	4	3	
	CS 2.3.9 EC Renforcement musculaire spécifique	1	3	3	
Totaux		33	37	70	
		70			



3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation

Il n'y a aucun test préliminaire à la formation.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Fiche d'inscription dûment complétée
- Preuve d'affiliation à une Fédération d'Athlétisme régionale, nationale ou internationale reconnue si le candidat n'est pas membre de la LBFA.
- Copie de sa carte d'identité
- Preuve d'acquiescement des droits d'inscriptions et d'homologation (sur demande).
- Preuve de réussite ou de dispense des Cours Généraux Moniteur Sportif Initiateur.
- Preuve de réussite ou de dispense des Cours Généraux Moniteur Sportif Educateur.

3.6 Modalités d'inscription

- L'opérateur de formation communique les renseignements (dates, lieux, horaires, etc.) inhérents à la session de formation via les différents moyens de communication :
 - o Sur le site internet de la fédération : www.lbfa.be
 - o Via les avis aux cercles
 - o Via mailings
- L'opérateur de formation fixera le montant des droits d'inscription et les modalités de paiement. Celui-ci se réserve le droit d'en modifier le montant d'année en année.
- L'inscription du candidat sera définitive dès que l'opérateur de formation sera en possession de tous les documents demandés (voir 3.5).
- La date limite d'inscription est fixée au maximum à deux semaines avant le début de la formation.
- Une confirmation d'inscription sera adressée aux candidats par mail, les éventuels rappels de paiements également.
- Un mail reprenant les détails de la formation sera envoyé aux candidats avant le début des cours.

3.7 Prérequis à l'homologation/à la certification du brevet MS Initiateur en Athlétisme

Le module de formation décrit ci-dessous constitue un prérequis à la certification/à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Concrètement, tout candidat devra valider cette formation « *une pratique en toute sécurité : les premiers soins en milieu sportif* » (8h de cours) avant, pendant ou après sa formation spécifique en athlétisme.

Cela ne concerne pas les Accompagnant-Animateur en Athlétisme, même si nous recommandons vivement à ceux-ci de poursuivre leur cursus de formation et donc de présenter ce module sécuritaire.

Le diplôme ne sera accordé qu'après réussite :

- Des cours généraux du niveau visé



- Des cours spécifiques MS Educateur
- Du module sécuritaire

Module Sécuritaire : Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif

Résumé :

Les accidents sont légion dans la pratique sportive.

Ce module de formation a pour vocation de former les moniteurs sportifs à pouvoir réagir face à une situation d'accident, d'éviter le sur-accident et prendre en charge correctement la victime. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, les notions de premiers soins pour des situations bénignes ou graves dans l'attente de l'arrivée des secours y sont envisagées.

Cette unité de formation s'adresse à toutes les personnes encadrant des sportifs, du niveau animateur jusqu'au niveau entraîneur. Elle se veut essentiellement pratico-pratique et les situations envisagées se basent sur les accidents ou malaises les plus fréquemment rencontrés en milieu sportif.

Outre cette approche, une initiation à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation d'un défibrillateur seront d'office abordées.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette journée de formation, le candidat maîtrisera ainsi l'approche globale d'un accident et d'une victime, inanimée ou pas, consciente ou inconsciente, qui respire ou pas. Il pourra passer un appel téléphonique correct et complet aux services de secours et prendre en charge la victime dans l'attente de ceux-ci, notamment et si nécessaire, en prodiguant les 1ers soins, une réanimation cardio-respiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), etc.

Ce module de formation constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Concrètement, tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB pourra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.

Voir exemples de cas détaillés ci-dessous.

Méthodologie :

- Mise en situation
- Exercices pratiques participatifs
- Séance « questions-réponses »
- Démonstration du formateur

Didactique :

- En dehors des exercices de drill, la matière sera systématiquement abordée et construite au départ de situations réflexives découlant de mises en situation, d'observations de vidéos, ...
- Les différentes parties de ce module seront **obligatoirement** abordées avec comme point de départ les symptômes observables par l'intervenant.

Support de cours :

- Syllabus
- Vidéos



- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

- Une évaluation continue sur base d'une grille définie par l'AG Sport et connue des candidats sera faite par le/les formateur(s).
- Sur base d'un modèle validé par l'AG Sport, une attestation de participation confirmant la réussite du module sera éditée par l'opérateur de formation et sera remise aux participants. Cette attestation a une validité de 2 ans.

Charges théoriques de travail pour le candidat :

100% de présence obligatoire

8h00 de cours pratico-pratique, en une seule et même journée.

Normes d'encadrement et de matériel :

- Local de cours suffisamment spacieux pour assurer théorie & pratique ;
- 1 formateur pour maximum 15 candidats ;
- 1 mannequin de réanimation adulte, de conception récente avec système de feedback, pour maximum 3 candidats ;
- Masque de protection pour le bouche-à-bouche (min 1 masque par mannequin, idéalement 1 masque par candidat) ;
- Lingettes désinfectantes en suffisance ;
- 1 défibrillateur d'entraînement par mannequin ;
- 1 tapis de sol par mannequin ;
- Matériel de cours : tableau, projecteur,...
- Accessoirement : matériel de grimage de blessures

Compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications / compétences spécifiques. Ils devront être agréés par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale des Sports.

- Formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours et actif au sein d'un opérateur de formations reconnu par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (www.emploi.belgique.be)
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques.

Contenu et volumes horaires - Résultats d'Acquis d'Apprentissage :

1 ^{ère} Partie : approches et réanimation		
Matière	Résultats d'Acquis d'Apprentissage	Timing
L'approche d'un accident et d'une victime	- Approcher un accident et une victime en toute sécurité : ➤ Sécuriser les lieux ➤ Sécuriser les personnes - Se faire aider (au besoin) - Evaluer l'état de la victime : ➤ Bilan global ➤ Contrôler ses fonctions vitales	3h30
L'appel des secours	- Réaliser ou faire exécuter un appel 112 correct et complet	
L'approche d'une victime inconsciente qui respire correctement	- Tester correctement l'état de conscience d'une victime inanimée - Ouvrir correctement ses voies respiratoires et tester sa respiration (VES)	
La Position Latérale de Sécurité	- Placer une victime sur le côté (PLS) - La surveiller et la stimuler	
L'approche d'une victime adulte inconsciente qui ne respire plus ou ne respire pas correctement avec réanimation cardio-pulmonaire et utilisation d'un défibrillateur	- Faire l'approche correcte et complète de la victime - Exécuter une RCP en solo - Utiliser en toute sécurité un DEA en se conformant à ses directives - Utiliser correctement un moyen de protection lors d'insufflations	
La réanimation cardio-pulmonaire avec défibrillateur en duo	- Exécuter une RCP en duo avec défibrillation	
L'obstruction des voies respiratoires (victime consciente)	- Reconnaître les symptômes d'une OVR - Exécuter une désobstruction des voies respiratoires	



2 ^{ème} Partie : traumatismes liés à un choc ou à l'activité sportive		
Matière	Résultats d'Acquis d'apprentissage	Timing
L'approche globale d'une victime atteinte d'une blessure liée à un choc corporel ou à l'activité physique	- Approcher la victime en toute sécurité - Observer et questionner la victime (ou entourage) - Positionner et surveiller la victime adéquatement - Si nécessaire : réaliser un appel 112 correct et complet	2h00
Les traumatismes locomoteurs	- Déceler les symptômes d'un traumatisme locomoteur (fracture, entorse, luxation) - Soigner le traumatisme locomoteur - Reconnaître les symptômes et réagir adéquatement face à : ➤ une contusion, une bosse ou un hématome,... ➤ un traumatisme crânien ou vertébral ➤ une commotion cérébrale ➤ une crampe ➤ une élongation ou déchirure musculaire	
Les plaies simples et graves	- Evaluer la gravité d'une plaie - Soigner une plaie simple - Soigner une plaie grave	
Les brûlures simples et graves (par frottement et par radiation)	- Evaluer la gravité d'une brûlure - Soigner une brûlure simple - Soigner une brûlure grave	
Les hémorragies (externe et extériorisée)	- Soigner une hémorragie externe - Soigner une hémorragie extériorisée (nez)	

3 ^{ème} Partie : malaises et troubles particuliers		
Matière	Aptitudes visées	Timing
L'approche globale d'une victime faisant un malaise ou atteinte d'un trouble particulier (respiratoire, cardiaque,...)	- Approcher la victime en toute sécurité - Observer et questionner la victime - Positionner et surveiller la victime adéquatement - Si nécessaire : réaliser un appel 112 correct et complet	2h00
Le malaise cardiaque	- Reconnaître les symptômes d'un malaise cardiaque (infarctus/angor) - Donner les soins adéquats	
Les troubles respiratoires : - la crise d'asthme - la crise de tétanie/spasmophilie	- Reconnaître les symptômes d'une crise d'asthme ou de tétanie - Donner les soins adéquats	
La crise d'épilepsie	- Reconnaître les symptômes d'un malaise épileptique - Donner les soins adéquats	
L'insolation et la déshydratation	- Reconnaître les symptômes de l'insolation et de la déshydratation - Donner les soins adéquats	

Au terme de la formation, 30 minutes seront consacrées aux Q/R, échanges d'expériences ou vécus des participants, ainsi qu'à l'évaluation de la journée et à la gestion du dossier administratif.

Cas particuliers des candidats ayant déjà valide le module de cours CG142 « Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins ») » dans le cadre des cours généraux du niveau MS Initiateur

- Les candidats pouvant faire la preuve d'avoir réussi des cours généraux du niveau MS Initiateur avant le 01^{er} septembre 2017, qu'ils aient ou pas entamé leur cursus de formation spécifique ne doivent pas remplir cette condition de prérequis à l'homologation de leur brevet du niveau MS Initiateur. Il leur est cependant conseiller de suivre ce module de formation sécuritaire, gage de compétences fondamentales à l'encadrement de sportifs.
- Les candidats déjà certifiés / homologués du niveau MS Initiateur dans une discipline spécifique et désireux de poursuivre leur formation devront valider ce module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » pour être homologués aux



niveaux de qualification MS Educateur. En d'autre terme, ce module constituera donc aussi un prérequis à l'homologation du niveau MS Educateur.

3.7.1.2

Dispenses et équivalences :

L'opérateur de formation peut accorder une éventuelle dispense totale (pas de dispense partielle possible !) pour ce module en fonction de nombreux cas d'espèces. Il y a lieu pour tout opérateur de formation de se référer à une liste (grille théorique) d'équivalences et de dispenses ci-annexée.

Cette dispense totale se décide en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de brevets ou diplômes belges et/ou étrangers, ...

Cette dispense n'est pas automatique, car il est difficile de trouver une règle absolue. Chaque situation doit être examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Ces éléments s'inscrivent dans le processus de Valorisation des Acquis d'Expérience (VAE) et/ou de formation. Il s'agit de la même stratégie que celle utilisée dans l'évaluation des acquis d'apprentissage.

Dossier administratif à construire pour une demande de dispense :

NB : aucune dispense partielle ne sera accordée. Seule une dispense totale de la formation pourra être envisagée selon les procédures explicitées ci-dessous

Lettre de motivation et coordonnées

Une lettre de motivation contenant les coordonnées personnelles doit être transmise par le demandeur à l'opérateur de formation reconnu par l'AG Sport :

- Nom – prénom – adresse (en Belgique, à l'étranger si son adresse est encore effective...)
- Lieu et date de naissance
- Tél/gsm/fax/Mail
- Photo d'identité récente
- Copie recto-verso de la carte d'identité

Documents officiels

Seront envoyés, les brevets, diplômes, ... certifiés / validés par un opérateur reconnu belge et/ou étranger, ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.

Des copies certifiées conformes de ces brevets et diplômes seront demandées.

Pour les candidats non francophones, ajouter le cas échéant, la traduction en français des documents.

Expérience professionnelle

Au sein de sa lettre de candidature le demandeur doit présenter un dossier concernant son expérience professionnelle (emplois et stages, formations complémentaires et continuées,...) dans le domaine des 1ers secours.

Contenu des formations suivies et résultats

Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre si possible le cahier des charges des formations suivies et qui développe les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours,



Des évaluations objectives et justifiées par cours ou modules, sont indispensables afin d'aider l'opérateur de formation à se forger une opinion, en vue d'octroyer ou non une dispense totale, et in fine une potentielle équivalence.

Où et comment envoyer le dossier ?

Le dossier du demandeur peut se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.

Un envoi mail peut être opéré auprès de l'opérateur de formation reconnu par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport, et ce au maximum 15 jours ouvrables avant le début d'une journée de formation.

Le dossier de demande de dispense sera traité dans le cadre de Commissions pédagogiques mixtes établies entre les opérateurs de formation reconnus et l'Administration Générale du Sport.

Sont totalement dispensés du module de formation
Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale, et en ordre de recyclage annuel Les titulaires d'un BBSA ou d'un BSSA, et en ordre de recyclage annuel Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences Les détenteurs de ces titres et qualifications doivent en faire la preuve auprès de tout opérateur reconnu par l'AG Sport

4. DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (**le programme et le contenu**), 5 (**les modalités de l'évaluation**) et 6 (**les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants**).

Les cours spécifiques « Moniteur Sportif Educateur ATHLETISME » ont constituées de modules qui traitent des 5 thématiques spécifiques répartis en un tronc commun et en 5 options (troncs spécifiques).

En fonction du Cadre Européen des Certifications (CEC) qui sera la base pour tout le cursus de formation, le cahier des charges fait apparaître la charge de travail théorique pour le candidat.

Les compétences terminales à maîtriser pour le candidat Moniteur Sportif Educateur en Athlétisme, ainsi que les modules de cours en fonction de chaque thématique sont inventoriés infra (tableau synoptique en début de chaque option ou tronc commun).

Les modules sont détaillés sous la forme de fiche ECTS aux pages suivantes.

4.1 Tronc Commun

Tableau synoptique

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive	Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Cadre éthique et déontologie
CS 2.1.1 (1h) Organisation des structures fédérales	CS 2.2.1 (1h) Méthodologie et gestion de groupe	TRONC COMMUN		
CS 2.1.2 (2h) Règlement technique	CS 2.2.2 (1h) Technologie au service de l'athlétisme	CS 2.3.1 (4) Aspects psycho-émotionnels de la performance sportive	CS 2.4.1 (1h) Sécurité athlétique	
		CS 2.3.2 (4h) Musculature de base		
		CS 2.3.3 (2h) Stretching		

Thématique 1 : cadre institutionnel et législatif

CS 2.1.1_Organisation des structures fédérales

Résumé :

Cette unité de formation présente l'organisation de l'athlétisme en Belgique, depuis le cercle jusqu'à la LRBA, en passant par la LBFA et la VAL. Le cours abordera également les instances internationales ainsi que les différents statuts de sportifs prévus par le législateur.

Ce module fait référence au CG 2.1.1 « Statut juridique des clubs et fédérations », il reprend la base du CS 1.1.1 « organisation administrative de l'athlétisme » et va plus loin.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat pourra se situer dans le cadre institutionnel régissant l'athlétisme en fédération Wallonie-Bruxelles, en Belgique et au niveau international. Le candidat disposera des informations concernant les différents statuts des sportifs et l'implication de ceux-ci.

Méthodologie :

Exposé magistral

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Questionnaire à choix multiples (QCM)

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique
- 0h05 d'évaluation

En non-présentiel

- 1h00 d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : pas de nombre maximum de candidat.

PAO

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Aide-moniteur, niveau 2 ou MSEdu avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation.
- Être membre de la direction technique de la fédération.

CS 2.1.2_Règlement technique

Résumé :

- Connaître les règles de l'athlétisme
- Connaître les épreuves autorisées pour chaque catégorie d'âge et sexe.
- Connaître les caractéristiques des différents engins de lancer et des haies pour chaque catégorie d'âge et genre.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat devrait être capable d'aiguiller correctement les athlètes dans leurs apprentissages techniques et leurs approches de la compétition, vis-à-vis du règlement athlétique. Le candidat aura la tâche de faire respecter le règlement à ses athlètes et d'en respecter ceux qui sont en charges de son application (les officiels).

Méthodologie :

Exposé magistral

Rappels pratiques lors des cours pratiques abordant les techniques spécifiques.

Support de cours :

Syllabus

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 2h00 de cours théorique
- 0h10 d'évaluation

En non-présentiel :

- 2h00 d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : pas de nombre maximum de candidat.

Syllabus, PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Aide-moniteur, niveau 2 ou MSEdu avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation.
- Être au minimum officiel niveau 2 (ou régional).



Thématique 2 : Didactique et méthodologie

CS 2.2.1_Méthodologie et gestion de groupe

Résumé :

Mise à disposition d'outils pratiques au service du candidat, dans l'encadrement quotidien d'un groupe d'adolescents et de plus âgés en athlétisme.

Ce module fait référence au CG 1.2.2 « Mon action avant, pendant et après 'ma séance' » ainsi qu'aux CG 1.3.3 « La motivation, l'apprentissage et le jeu » et CG 2.2.3 « mon intervention au cours d'un entraînement ».

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat devrait être capable de comprendre les éléments et de maîtriser les connaissances de base qui permettent d'adapter les contenus des séances en fonction du public et du niveau rencontrés. Le candidat sera également capable de se placer correctement en fonction des différentes situations, et d'être le plus opportun possible avant, pendant et après ses séances.

Méthodologie :

Exposé magistral

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Syllabus

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h de cours théorique
- 0h15 d'évaluation

En non-présentiel :

- 2h d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : pas de nombre maximum de candidat.

Syllabus, PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Aide-moniteur, niveau 2 ou MSEdu avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation.
- Justifier des connaissances au niveau pédagogique, enseignant en éducation physique par exemple.



CS 2.2.2_Technologie au service de l'athlétisme

Résumé :

Par la présentation de différents programmes et applications, cette unité de formation aborde l'analyse vidéo spécifique à l'athlétisme, le placement de la caméra, l'utilisation des vidéos, avant, pendant et après l'activité. La formation établira un éventail non exhaustif des possibilités qu'offre la technologie en termes d'apprentissage technique et de gestion de groupe/club.

Ce module fait référence au CG 1.2.3 « Le multimédia au service de l'apprentissage sportif ».

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat devrait être capable d'utiliser divers moyens pour analyser avec la vidéo des gestes techniques de ses athlètes, d'en comprendre les avantages mais aussi les limites. En fonction de ses besoins, le candidat utilisera plutôt l'un ou l'autre outil présenté mais en respectant toujours les règles de base.

Méthodologie :

Exposé magistral

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h de cours théorique
- 0h05 d'évaluation

En non-présentiel :

- 2h d'étude indépendante et d'exercice personnel en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : pas de nombre maximum de candidat.

PAO, programmes présentés, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Aide-moniteur, niveau 2 ou MSEdu avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation.
- Utiliser les nouvelles technologies dans l'entraînement (expérience pratique).

Thématique 3 : facteurs déterminants de l'activité et de la performance

CS 2.3.1_Aspectes psycho-émotionnels et environnementaux de la performance athlétique

Résumé :

Le moniteur sportif est-il psychologue ? La réponse est sans ambiguïté, NON !

Mais le Moniteur Sportif Educateur en Athlétisme, pour être efficace, a besoin de compétences techniques, tactiques, physiques, mais aussi de compétences humaines, relationnelles, de qualités, de leadership,... Ces qualités sont liées à des dimensions psychologiques de la personne, de la relation, de l'apprentissage/entraînement, de la performance.

Ce module fait référence au CG 2.3.5 « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ».

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat Moniteur Sportif Educateur aura été initié par des mises en situation pratiques aux principaux outils et techniques de base de la « préparation mentale » (centrés sur la respiration et le langage intérieur) lui permettant d'améliorer directement l'efficacité de la performance sportive.

Méthodologie :

Cours pratique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Questions à choix multiple (QCM)

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h00 de cours pratique
- 0h10 d'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 15 candidats

PAO

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique reconnu par la Société Belge Francophone de Psychologie du Sport (SBFPS).
- Avoir une expérience en athlétisme est un plus.

CS 2.3.2_Musculation de base

Résumé :

Cette unité de formation porte sur le renforcement musculaire et la musculation de base. Il s'agit de donner au candidat, les premières notions de l'entraînement de la force et de l'explosivité. Via la théorie, les principes de contractions et de placements seront abordés avant de détailler les placements et positions des grands exercices musculaires ainsi que du gainage.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat moniteur sportif éducateur aura une vision plus précise de la musculation, il en connaîtra les grands principes et leurs garde-fous. Il sera à même de proposer des situations de renforcement musculaire et de gainage avec le poids de corps ou avec du petit matériel.

Méthodologie :

Cours théorique et séance pratique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier documentaire

Modalités d'évaluation :

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 2h00 de cours théorique
- 2h00 de cours pratique
- 0h30 d'évaluation

En non-présentiel :

- 6h d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : pas de nombre maximum de candidat (théorie).

1 formateur pour 12 candidats (pratique).

PAO, notes personnelles du candidat, dossier documentaire.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Aide-moniteur, niveau 2 ou MSEdu avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation.
- Être détenteur d'un diplôme d'éducation physique.
- Disposé de compétences en musculation et renforcement musculaire



CS 2.3.3_Stretching

Résumé :

Quel étirement ? A quel moment ? Ce module aborde de manière théorique les étirements et assouplissements, les différents modes d'étirements y sont détaillés. Dans un second temps, une séance pratique de souplesse aborde les différents étirements musculaires et les corrections du positionnement de celles-ci.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat devrait être capable de appréhender l'intérêt du stretching chez les athlètes et de proposer des modes d'assouplissements en rapport avec la période et l'objectif des séances.

Méthodologie :

Cours théorique et cours pratique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier documentaire référencé.

Modalités d'évaluation :

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h de cours théorique
- 1h de cours pratique
- 0h10 d'évaluation

En non-présentiel :

- 2h d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : pas de nombre maximum de candidat (théorie)

1 formateur pour 12 candidats maximum (pratique).

Dossier documentaire référencé, PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Aide-moniteur, niveau 2 ou MSEdu avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation.
- Être kinésithérapeute, orienté vers l'athlétisme.

Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

CS 2.4.1_Sécurité athlétique

Résumé :

- Prévenir, anticiper les incidents et les accidents fréquents pour les éviter au maximum.
- Réagir en cas d'accident bénin

Les accidents lors des activités athlétiques peuvent être courants. Il existe une série de mesures qui permettent de minimiser leur survenue et leur impact sur l'intégrité physique de l'athlète qui subit ces accidents. L'objectif de cette unité de formation est l'adaptation du comportement du candidat et in fine de ses athlètes face aux contraintes sécuritaires imposées par la pratique de l'athlétisme.

Ce module fait référence au CG 1.4.1. « Prévention dans les activités sportives ». Ce module est le même que le CS 1.4.1 « Sécurité athlétique » abordé aux niveaux animateur et MS initiateur en athlétisme

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat devrait pouvoir comprendre et maîtriser les éléments qui permettent de prévenir et d'anticiper des incidents et/ou des accidents fréquents.

Méthodologie :

Mise en situation par petits groupes : étude de cas.

Mise en commun des conclusions de chaque groupe.

Quelques conseils additionnels du formateur (avec PAO)

Support de cours :

Syllabus

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Questionnaire ouvert (QO) – étude de cas.

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique : mise en situation
- 0h10 d'évaluation

En non-présentiel :

- 1h d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : pas de nombre maximum de candidat.

Syllabus, PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Aide-moniteur, niveau 2 ou MSEdu avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation.



4.2 Option Sprint – Haies – Relais

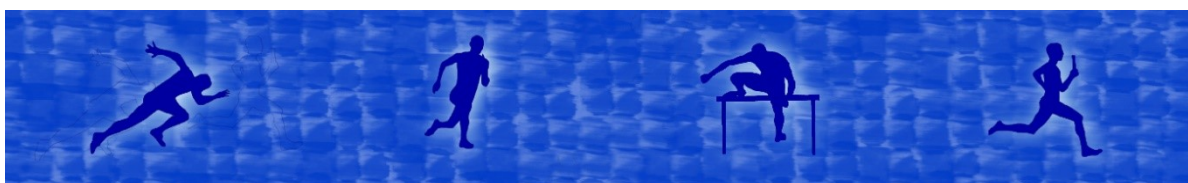


Tableau synoptique

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive	Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Cadre éthique et déontologie
	CS 2.2.3 (21h) Stage didactique	CS 2.3.4 (6h) Qualités physiques et leur efficacité		
	CS 2.2.4 (4h) Particularités des disciplines	CS 2.3.5 (6h) Programmation : périodisation et organisation annuelle		
	CS 2.2.5 (14h) Techniques spécifiques par discipline	CS 2.3.6 (6h) Moyens et formes d'entraînements		
		CS 2.3.7 (4h) Evaluation de l'entraînement (tests)		
		CS 2.3.8 (5h) Applications : travaux pratiques		
		CS 2.3.9 (4h) Renforcement musculaire spécifique		

Les modules sont détaillés dans les fiches ECTS qui suivent.

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

4.2.1 CS 2.2.3 SPH_Stage didactique

Résumé :

Le candidat MS Educateur en Athlétisme doit prêter un stage, une fois que les cours du tronc spécifique (option) sont terminés et avant la date de l'évaluation. L'ensemble des modalités concernant le stage se trouvent au chapitre 5.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat Moniteur Sportif Educateur Athlétisme sera capable de mettre en application les données théoriques et pratiques sur le terrain avec des athlètes en développement ou en perfectionnement dans les épreuves de vitesse. Il devrait également pouvoir s'intégrer dans une équipe pédagogique.

Méthodologie :

Exposé magistral

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier de stage

Modalités d'évaluation :

Evaluation par le maître de stage selon la grille d'évaluation

Séance d'entraînement public devant jury validant l'accès à l'examen

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique
- 20h00 de stage (pratique)

En non-présentiel :

- 30h de production des préparations de leçons et finalisation du rapport de stage.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : pas de nombre maximum de candidat

1 maître de stage par candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit être désigné par l'opérateur de formation.

Les informations concernant le maître de stage se situent au point 5.3.



4.2.2 CS 2.2.4 SPH_Particularités sprint, haies et relais

Résumé :

Au cours de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur Sprint-Haies-Relais prendra connaissances des épreuves qui composent les épreuves de vitesse avec leurs différentes composantes ainsi que la réglementation appropriée.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat Moniteur Sportif Educateur Sprint-Haies-Relais maîtrisera les composantes importantes de chaque épreuve et pourra ainsi être à même de comprendre la complexité rencontrée afin d'adapter l'entraînement des courses de vitesse et des courses de haies.

Méthodologie :

Cours théorique

Séance de « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h00 de cours théorique

En non-présentiel :

- 2h de préparation à l'examen et/ou de stage.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : pas de nombre maximum de candidat

PAO

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.2.3 CS 2.2.5 SPH _Techniques spécifiques sprint, haies et relais

Résumé :

L'analyse du mouvement, la technique de course et la technique de franchissement des haies doivent permettre au candidat Moniteur Sportif Educateur Sprint-haies-relais d'appréhender les principes d'un geste efficace. Après avoir étudié la mécanique de la course, le franchissement de haies, des exercices permettront de réaliser les fondamentaux. Il sera utile d'attirer l'attention sur la réalisation correcte d'un exercice au service de l'apprentissage technique.

La nécessité d'enseigner, d'entraîner, ... des mouvements corrects, des gestes justes revêt une importance capitale pour une meilleure efficacité de l'entraînement, de la performance sportive mais aussi pour prévenir les blessures.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat Moniteur Sportif Educateur Sprint-haies-relais pourra analyser avec précision la technique de la foulée, de franchissement de haies et par la pratique, de perfectionner ou de corriger le geste et ainsi prévenir les blessures. Il pourra analyser les qualités fondamentales et sera apte à enseigner les exercices répondant aux principes biomécaniques, en évitant les erreurs les plus fréquentes.

Méthodologie :

Exposé magistral

Cours pratique

Support de cours :

Syllabus

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 7h00 de cours théorique
- 7h00 Cours pratique

En non-présentiel :

- 6h00 d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats par formateur

Syllabus, PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MStrain avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation.
- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme : MS Educateur et détenir une haute expertise dans l'analyse technique.



Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive

4.2.4 CS 2.3.4 SPH _Qualités physiques et leur efficacité (filères énergétiques)

Résumé :

L'objectif de ce module se veut plus spécifique par rapport à l'exercice physique. Une série de systèmes ont été mis en évidence pour leur rôle essentiel lors d'un exercice physique. Une importance qui se concrétise essentiellement par une adaptation spécifique lors de l'exercice mais aussi, pour certains d'entre eux, par une adaptabilité plus grande lors de la répétition de ces exercices (entraînement). Les 3 systèmes physiologiques principaux qui interviennent à l'exercice ainsi que les mécanismes et les modifications sous-jacents seront décrits plus en détails.

Ce module fait référence au CG 2.3.3 « Un support à l'activité physique : la machine humaine à l'effort ».

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sprint-Haies » devrait pouvoir comprendre et connaître les bases de la physiologie appliquées aux épreuves de vitesse et de haies.

Méthodologie :

Cours théorique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 6h00 de cours théorique (3h sprint et 3h haies)

En non-présentiel :

- 6h00 d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 20 candidats

Syllabus, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).



4.2.5 CS 2.3.5 SPH_Programmation : périodisation et organisation annuelle

Résumé :

Rechercher la performance implique une programmation. Cet objectif nécessite d'organiser l'entraînement selon des principes fondamentaux. L'entraîneur devra déterminer les objectifs – clairement identifiés – des athlètes et organiser l'année athlétique afin de réaliser les objectifs.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sprint-Haies » sera capable de programmer une année athlétique selon une périodisation adéquate et sera apte à organiser cette période selon les objectifs déterminés.

Méthodologie :

Présentation théorique et exercices pratiques

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h00 de cours théorique
- 2h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 10h00 de préparation pour le travail de fin de formation (TFF).

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.2.6 CS 2.3.6 SPH_Moyens et formes d'entraînement

Résumé :

Une saison athlétique peut comporter une ou deux périodes de compétitions – hivernale et estivale – et selon les objectifs déterminés, il sera utile de construire les cycles et les séances en respectant les principes de continuité, de progressivité, de spécificité et d'individualisation.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sprint-Haies » sera capable d'organiser les cycles et séances selon les principes fondamentaux.

Méthodologie :

Exposé magistral

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 6h de cours théorique

En non-présentiel :

- 6h d'étude individuelle en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.2.7 CS 2.3.7 SPH_Evaluation de l'entraînement (tests)

Résumé :

L'évaluation est un outil pédagogique qui renseigne l'entraîneur dans l'évolution des entraîneurs et surtout situer les athlètes par rapport aux objectifs prévus.

L'évaluation permet d'identifier les forces et faiblesses de l'athlète, mais permet aussi un feed-back pour mesurer l'efficacité d'entraînement.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sprint-Haies » sera capable de mettre en place des tests et d'en interpréter les résultats. Ce module permettra d'analyser et de mesurer l'évolution des composantes mises à contribution dans la spécialité.

Méthodologie :

Exposé magistral

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h00 de cours théorique

En non-présentiel :

- 4h00 d'étude individuelle en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Syllabus, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.2.8 CS 2.3.8 SPH_Applications : travaux pratiques

Résumé :

L'expérience ne s'apprend pas dans les livres mais elle s'acquiert surtout par la pratique de l'entraînement.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sprint-Haies » sera préparé théoriquement au métier de Moniteur Sportif Educateur ; il aura mis en pratique sur le terrain la formation théorique reçue.

Méthodologie :

Mise en situation pratique

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Explications des mises en situation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation formative lors du cours.

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 5h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 4h00 de préparation pour la mise en pratique.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.2.9 CS 2.3.9 SPH_Renforcement musculaire spécifique

Résumé :

L'intérêt du renforcement musculaire n'est plus à démontrer. Il est nécessaire de construire un entraînement de renforcement musculaire et de mettre en place les sollicitations spécifiques de la discipline et un renforcement musculaire adapté.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sprint-Haies » sera capable de mettre en œuvre les différents procédés de base de la musculation.

Méthodologie :

Exposé magistral

Cours pratique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier documentaire

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique
- 3h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 2h00 d'étude indépendante en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

PAO, notes personnelles du candidat

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.3 Option Demi-fond – Steeple

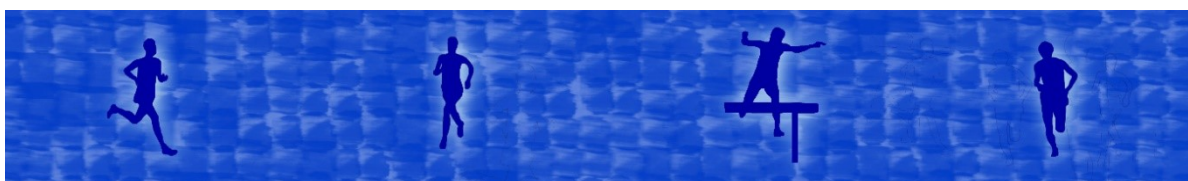


Tableau synoptique

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive	Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Cadre éthique et déontologie
	CS 2.2.3 (21h) Stage didactique	CS 2.3.4 (6h) Qualités physiques et leur efficacité		
	CS 2.2.4 (6h) Particularités des disciplines	CS 2.3.5 (8h) Programmation : périodisation et organisation annuelle		
	CS 2.2.5 (10h) Techniques spécifiques par discipline	CS 2.3.6 (6h) Moyens et formes d'entraînements		
		CS 2.3.7 (4h) Evaluation de l'entraînement (tests)		
		CS 2.3.8 (5h) Applications : travaux pratiques		
		CS 2.3.9 (4h) Renforcement musculaire spécifique		

Les modules sont détaillés dans les fiches ECTS qui suivent.

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

4.3.1 CS 2.2.3 DF_Stage didactique

Résumé :

Le candidat MS Educateur en Athlétisme doit prestre un stage, une fois que les cours du tronc spécifique (option) sont terminés et avant la date de l'évaluation. L'ensemble des modalités concernant le stage se trouvent au chapitre 5.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat Moniteur Sportif Educateur Athlétisme sera capable de mettre en application les données théoriques et pratiques sur le terrain avec des athlètes en développement ou en perfectionnement dans les épreuves de ½ fond et de steeple. Il devrait également pouvoir s'intégrer dans une équipe pédagogique.

Méthodologie :

Exposé magistral

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier de stage

Modalités d'évaluation :

Evaluation par le maître de stage selon la grille d'évaluation

Séance d'entraînement public devant jury validant l'accès à l'examen

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique
- 20h00 de stage (pratique)

En non-présentiel :

- 30h de production des préparations de leçons et finalisation du rapport de stage.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : pas de nombre maximum de candidat

1 maître de stage par candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit être désigné par l'opérateur de formation.

Les informations concernant le maître de stage se situent au point 5.3.

4.3.2 CS 2.2.4 DF _Particularités demi-fond et steeple

Résumé :

Au cours de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Demi-fond et Steeple » prendra connaissances des épreuves qui composent la discipline avec leurs différentes composantes ainsi que la réglementation.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Demi-fond et Steeple » maîtrisera les composantes importantes de chaque épreuve et pourra ainsi être à même de comprendre la complexité rencontrée afin d'adapter l'entraînement du demi-fond et du steeple

Méthodologie :

Cours théorique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)
Syllabus

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 6h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 3h de préparation à l'examen

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats
Syllabus, PAO, notes personnelles du candidat

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.3.3 CS 2.2.5 DF_ Techniques spécifiques demi-fond et steeple

Résumé :

Après avoir étudié la mécanique de course, des exercices seront présentés permettant d'apprendre et acquérir les fondamentaux de la foulée. La réalisation des exercices sera mise au service de la technique.

Il est indispensable de recourir à l'observation, à l'analyse afin de pouvoir apporter les corrections nécessaires à un geste juste.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Demi-Fond et Steeple » sera apte à :

- Enseigner un exercice répondant aux principes biomécaniques et en évitant les erreurs les plus fréquentes.
- Corriger les athlètes pour une course efficace et économique.
- Enseigner les exercices nécessaires aux bons franchissements des obstacles.

Méthodologie :

Cours théorique

Cours pratique : technique spécifique à chaque épreuve (progressions pédagogiques, exercices de base, etc.)

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier IAAF sur les techniques

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 5h00 de cours théorique
- 5h00 Cours pratique

En non-présentiel :

- 6h de préparation personnelle suite à la préparation de groupe (lors du cours théorique).

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).



Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive

4.3.4 CS 2.3.4 DF _Qualités physiques et leur efficacité (filières énergétiques)

Résumé :

L'objectif de ce module se veut plus spécifique par rapport à l'exercice physique. Une série de systèmes ont été mis en évidence pour leur rôle essentiel lors d'un exercice physique. Une importance qui se concrétise essentiellement par une adaptation spécifique lors de l'exercice mais aussi, pour certains d'entre eux, par une adaptabilité plus grande lors de la répétition de ces exercices (entraînement). Les 3 systèmes physiologiques principaux qui interviennent à l'exercice ainsi que les mécanismes et les modifications sous-jacents seront décrits plus en détails.

Ce module fait référence au CG 2.3.3 « Un support à l'activité physique : la machine humaine à l'effort ».

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat « Moniteur Sportif Educateur « Demi-Fond et Steeple » devra comprendre et connaître les bases de la physiologie appliquées aux épreuves de demi-fond et de steeple.

Méthodologie :

Cours théorique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Syllabus

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 6h00 de cours théorique

En non-présentiel :

- 6h00 d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).



4.3.5 CS 2.3.5 DF _Programmation : périodisation et organisation annuelle

Résumé :

Rechercher la performance implique une programmation. Cet objectif nécessite d'organiser l'entraînement selon des principes fondamentaux. L'entraîneur devra déterminer les objectifs – clairement identifiés – des athlètes et organiser l'année athlétique afin de réaliser les objectifs.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Demi-Fond et Steeple » sera capable de programmer une année athlétique selon une périodisation adéquate et sera apte à organiser cette période selon les objectifs déterminés.

Méthodologie :

Présentation théorique et exercices pratiques

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Syllabus

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 6h00 de cours théorique
- 2h d'exercices pratiques

En non-présentiel :

- 6h00 de préparation pour le travail de fin de formation (TFF).

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.3.6 CS 2.3.6 DF_Moyens et formes d'entraînement

Résumé :

Une saison athlétique peut comporter une ou deux périodes de compétitions – hivernale et estivale – et selon les objectifs déterminés, il sera utile de construire les cycles et les séances en respectant les principes de continuité, de progressivité, de spécificité et d'individualisation.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Demi-Fond et Steeple » sera capable d'organiser les cycles et séances selon les principes fondamentaux.

Méthodologie :

Exposé magistral

Cours pratique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h de cours théorique
- 2h de cours pratique

En non-présentiel :

- 6h d'étude individuelle en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.3.7 CS 2.3.7 DF_Evaluation de l'entraînement (tests)

Résumé :

L'évaluation est un outil pédagogique qui renseigne l'entraîneur dans l'évolution des entraîneurs et surtout situer les athlètes par rapport aux objectifs prévus.

L'évaluation permet d'identifier les forces et faiblesses de l'athlète, mais permet aussi un feed-back pour mesurer l'efficacité du programme d'entraînement.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Demi-Fond et Steeple » sera capable de mettre en place des tests et d'en interpréter les résultats. Ce module permettra d'analyser et de mesurer l'évolution des composantes mises à contribution dans la spécialité.

Méthodologie :

Exposé magistral + cours pratique

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 3h00 de cours théorique
- 1h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 6h00 d'étude individuelle en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Syllabus, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.3.8 CS 2.3.8 DF_Applications : travaux pratiques

Résumé :

L'expérience ne s'apprend pas dans les livres mais elle s'acquiert surtout par la pratique de l'entraînement.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Demi-Fond et Steeple » sera préparé théoriquement au métier de Moniteur Sportif Educateur ; il aura mis en pratique sur le terrain la formation théorique reçue.

Méthodologie :

Mise en situation pratique

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Explications des mises en situation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation formative lors du cours.

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 5h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 3h00 de préparation pour la mise en pratique.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.3.9 CS 2.3.9 DF _Renforcement musculaire spécifique

Résumé :

L'intérêt du renforcement musculaire n'est plus à démontrer. Cependant, il est nécessaire de mettre en place les sollicitations spécifiques de la discipline et le travail de musculation.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Demi-Fond et Steeple » sera capable de mettre en œuvre les différents procédés de base de la musculation.

Méthodologie :

Exposé magistral

Cours pratique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier documentaire

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique
- 3h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 4h00 d'étude indépendante en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

PAO, notes personnelles du candidat

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.4 Option Sauts



Tableau synoptique

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie CS 2.2.3 (21h) Stage didactique CS 2.2.4 (4h) Particularités des disciplines CS 2.2.5 (20h) Techniques spécifiques par discipline	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive CS 2.3.4 (3h) Qualités physiques et leur efficacité CS 2.3.5 (7h) Programmation : périodisation et organisation annuelle CS 2.3.6 (5h) Moyens et formes d'entraînements CS 2.3.7 (2h) Evaluation de l'entraînement (tests) CS 2.3.8 (4h) Applications : travaux pratiques CS 2.3.9 (4h) Renforcement musculaire spécifique	Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Cadre éthique et déontologie
---	---	---	---	---

Les modules sont détaillés dans les fiches ECTS qui suivent.

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

4.4.1 CS 2.2.3 5 _Stage didactique

Le candidat MS Educateur en Athlétisme doit prêter un stage, une fois que les cours du tronc spécifique (option) sont terminés et avant la date de l'évaluation. L'ensemble des modalités concernant le stage se trouvent au chapitre 5.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat Moniteur Sportif Educateur Athlétisme sera capable de mettre en application les données théoriques et pratiques sur le terrain avec des athlètes en développement ou en perfectionnement dans les épreuves de sauts. Il devrait également pouvoir s'intégrer dans une équipe pédagogique.

Méthodologie :

Exposé magistral

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier de stage

Modalités d'évaluation :

Evaluation par le maître de stage selon la grille d'évaluation

Séance d'entraînement public devant jury validant l'accès à l'examen

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique
- 20h00 de stage (pratique)

En non-présentiel :

- 30h de production des préparations de leçons et finalisation du rapport de stage.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : pas de nombre maximum de candidat

1 maître de stage par candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit être désigné par l'opérateur de formation.

Les informations concernant le maître de stage se situent au point 5.3.

4.4.2 CS 2.2.4 S_Particularités sauts

Résumé :

Au cours de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sauts » prendra connaissances des épreuves qui composent les disciplines des Sauts avec leurs différentes composantes ainsi que la réglementation.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sauts » maîtrisera les composantes importantes de chaque épreuve et pourra ainsi être à même de comprendre la complexité rencontrée afin d'adapter l'entraînement des « Sauts »

Méthodologie :

Cours théorique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h00 de cours théorique

En non-présentiel :

- 2h00 de préparation à l'examen

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats

PAO, notes personnelles du candidat

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.4.3 CS 2.2.5 S_ Techniques spécifiques sauts

Résumé :

L'analyse du mouvement et la technique des sauts doivent permettre au candidat Moniteur Sportif Educateur « Sauts » d'appréhender les principes d'un geste efficace. Après avoir étudié la mécanique de course et d'impulsion, des exercices permettront de réaliser les fondamentaux. Il sera utile d'attirer l'attention sur la réalisation d'un exercice au service de la technique. Il est également indispensable de recourir à l'observation et à l'analyse afin de pouvoir apporter les corrections nécessaires à un geste juste.

La nécessité d'enseigner, d'entraîner, ... des mouvements corrects, des gestes justes revêt une importance capitale pour une meilleure efficacité de l'entraînement, de la performance sportive, mais aussi pour la prévention des blessures.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sauts » :

- pourra analyser avec précision la technique des sauts et par la pratique perfectionner ou corriger le geste et ainsi prévenir les blessures.
- pourra analyser les qualités fondamentales.
- sera apte à enseigner un exercice répondant aux principes biomécaniques et en évitant les erreurs les plus fréquentes.

Méthodologie :

Cours théorique

Cours pratique : technique spécifique à chaque épreuve (progressions pédagogiques, exercices de base, etc.)

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier IAAF sur les techniques

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 12h00 de cours théorique : 3h sur chaque lancer
- 8h00 de cours pratique : 2h sur chaque lancer

En non-présentiel :

- 16h d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).



Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive

4.4.4 CS 2.3.4 S _Qualités physiques et leur efficacité (filières énergétiques)

Résumé :

L'objectif de ce module se veut plus spécifique par rapport à l'exercice physique. Une série de systèmes ont été mis en évidence pour leur rôle essentiel lors d'un exercice physique. Une importance qui se concrétise essentiellement par une adaptation spécifique lors de l'exercice mais aussi, pour certains d'entre eux, par une adaptabilité plus grande lors de la répétition de ces exercices (entraînement). Les 3 systèmes physiologiques principaux qui interviennent à l'exercice ainsi que les mécanismes et les modifications sous-jacents seront décrits plus en détails.

Ce module fait référence au CG 2.3.3 « Un support à l'activité physique : la machine humaine à l'effort ».

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sauts » devrait pouvoir comprendre et connaître les bases de la physiologie appliquées lors des épreuves de sauts.

Méthodologie :

Cours théorique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 3h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 2h00 d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.4.5 CS 2.3.5 S_Programmation : périodisation et organisation annuelle

Résumé :

Rechercher la performance implique une programmation. Cet objectif nécessite d'organiser l'entraînement selon des principes fondamentaux. L'entraîneur devra déterminer les objectifs – clairement identifiés – des athlètes et organiser l'année athlétique afin de réaliser les objectifs.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sauts » sera capable de programmer une année athlétique selon une périodisation adéquate et sera apte à organiser cette période selon les objectifs déterminés.

Méthodologie :

Présentation théorique et exercices pratiques

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 5h00 de cours théorique
- 2h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 8h00 de préparation pour le travail de fin de formation (TFF).

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.4.6 CS 2.3.6 S_Moyens et formes d'entraînement

Résumé :

Une saison athlétique peut comporter une ou deux périodes de compétitions – hivernale et estivale – et selon les objectifs déterminés, il sera utile de construire les cycles et les séances en respectant les principes de continuité, de progressivité, de spécificité et d'individualisation.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sauts » sera capable d'organiser les cycles et séances selon les principes fondamentaux.

Méthodologie :

Exposé magistral

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 5h de cours théorique
- 1h de cours pratique

En non-présentiel :

- 4h d'étude individuelle en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.4.7 CS 2.3.7 S _Evaluation de l'entraînement (tests)

Résumé :

L'évaluation est un outil pédagogique qui renseigne l'entraîneur dans l'évolution des entraîneurs et surtout situer les athlètes par rapport aux objectifs prévus.

L'évaluation permet d'identifier les forces et faiblesses de l'athlète, mais permet aussi un feed-back pour mesurer l'efficacité du programme d'entraînement.

Le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sauts » sera capable de mettre en place des tests et d'en interpréter les résultats. Ce module permettra d'analyser et de mesurer l'évolution des composantes mises à contribution dans la spécialité.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sauts » sera capable de mettre en place des tests et d'en interpréter les résultats. Ce module permettra d'analyser et de mesurer l'évolution des composantes mises à contribution dans la spécialité.

Méthodologie :

Exposé magistral + cours pratique

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique
- 1h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 2h00 d'étude individuelle en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Syllabus, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.4.8 CS 2.3.8 S_Applications : travaux pratiques

Résumé :

L'expérience ne s'apprend pas dans les livres mais elle s'acquiert surtout par la pratique de l'entraînement.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sauts » le candidat Moniteur Sportif Educateur aura mis en pratique sur le terrain la formation théorique reçue.

Méthodologie :

Mise en situation pratique

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Explications des mises en situation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation formative lors du cours.

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 2h00 de préparation pour la mise en pratique.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.4.9 CS 2.3.9 S_Renforcement musculaire spécifique

Résumé :

L'intérêt du renforcement musculaire n'est plus à démontrer. Il est nécessaire de construire un entraînement de renforcement musculaire et de mettre en place les sollicitations spécifiques de la discipline et un renforcement musculaire adapté.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Sauts » sera capable de mettre en œuvre les différents procédés de base de la musculation.

Méthodologie :

Exposé magistral

Cours pratique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier documentaire

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique
- 3h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 4h00 d'étude indépendante en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

PAO, notes personnelles du candidat

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.5 Option Lancers



Tableau synoptique

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive	Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Cadre éthique et déontologie
	CS 2.2.3 (21h) Stage didactique	CS 2.3.4 (2h) Qualités physiques et leur efficacité		
	CS 2.2.4 (4h) Particularités des disciplines	CS 2.3.5 (3h) Programmation : périodisation et organisation annuelle		
	CS 2.2.5 (28h) Techniques spécifiques par discipline	CS 2.3.6 (2h) Moyens et formes d'entraînements		
		CS 2.3.7 (2h) Evaluation de l'entraînement (tests)		
		CS 2.3.8 (4h) Applications : travaux pratiques		
		CS 2.3.9 (4h) Renforcement musculaire spécifique		

Les modules sont détaillés dans les fiches ECTS qui suivent.

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

4.5.1 CS 2.2.3 L_Stage didactique

Résumé :

Le candidat MS Educateur en Athlétisme doit prêter un stage, une fois que les cours du tronc spécifique (option) sont terminés et avant la date de l'évaluation. L'ensemble des modalités concernant le stage se trouvent au chapitre 5.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat Moniteur Sportif Educateur Athlétisme sera capable de mettre en application les données théoriques et pratiques sur le terrain avec des athlètes en développement ou en perfectionnement dans les épreuves de lancers. Il devrait également pouvoir s'intégrer dans une équipe pédagogique.

Méthodologie :

Exposé magistral

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier de stage

Modalités d'évaluation :

Evaluation par le maître de stage selon la grille d'évaluation

Séance d'entraînement public devant jury validant l'accès à l'examen

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique
- 20h00 de stage (pratique)

En non-présentiel :

- 30h de production des préparations de leçons et finalisation du rapport de stage.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : pas de nombre maximum de candidat

1 maître de stage par candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit être désigné par l'opérateur de formation.

Les informations concernant le maître de stage se situent au point 5.3.

4.5.2 CS 2.2.4 L_Particularités lancers

Résumé :

Au cours de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Lancers » prendra connaissances des épreuves qui composent les disciplines des Lancers avec leurs différentes composantes ainsi que la réglementation.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « « Lancers » maîtrisera les composantes importantes de chaque épreuve et pourra ainsi être à même de comprendre la complexité rencontrée afin d'adapter l'entraînement des « Lancers »

Méthodologie :

Cours théorique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h00 de cours théorique

En non-présentiel :

- 2h00 de préparation à l'examen

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats

PAO, notes personnelles du candidat

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.5.3 CS 2.2.5 L_Technique spécifiques aux lancers

Résumé :

L'analyse du mouvement et la technique des lancers doivent permettre au candidat Moniteur Sportif Educateur « Lancers » d'appréhender les principes d'un geste efficace.

Après avoir étudié la mécanique des lancers, des exercices permettront de réaliser les fondamentaux. L'attention sur la réalisation d'un exercice sera mise au service de la technique.

Il est également indispensable de recourir à l'observation et à l'analyse afin de pouvoir apporter les corrections nécessaires à un geste juste.

La nécessité d'enseigner, d'entraîner, ... des mouvements corrects, des gestes justes revêt une importance capitale pour une meilleure efficacité de l'entraînement, de la performance sportive, mais aussi pour la prévention des blessures.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Lancers » :

- pourra analyser avec précision la technique des lancers et par la pratique perfectionner ou corriger le geste et ainsi prévenir les blessures.
- pourra analyser les qualités fondamentales des lancers.
- sera apte à enseigner un exercice répondant aux principes biomécaniques et en évitant les erreurs les plus fréquentes.

Méthodologie :

Cours théorique

Cours pratique : technique spécifique à chaque épreuve (progressions pédagogiques, exercices de base, etc.)

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier IAAF sur les techniques

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 12h00 de cours théorique : 3h sur chaque lancer
- 16h00 de cours pratique : 4h sur chaque lancer

En non-présentiel :

- 24h d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation et au stage

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).



Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive

4.5.4 CS 2.3.4 L_Qualités physiques et leur efficacité (filières énergétiques)

Résumé :

L'objectif de ce module se veut plus spécifique par rapport à l'exercice physique. Une série de systèmes ont été mis en évidence pour leur rôle essentiel lors d'un exercice physique. Une importance qui se concrétise essentiellement par une adaptation spécifique lors de l'exercice mais aussi, pour certains d'entre eux, par une adaptabilité plus grande lors de la répétition de ces exercices (entraînement). Les 3 systèmes physiologiques principaux qui interviennent à l'exercice ainsi que les mécanismes et les modifications sous-jacents seront décrits plus en détails.

Ce module fait référence au CG 2.3.3 « Un support à l'activité physique : la machine humaine à l'effort ».

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Lancers » devra comprendre et connaître les bases de la physiologie appliquées aux épreuves de lancers.

Méthodologie :

Cours théorique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 2h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 2h00 d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).



4.5.5 CS 2.3.5 L_Programmation : périodisation et organisation annuelle

Résumé :

Rechercher la performance implique une programmation. Cet objectif nécessite d'organiser l'entraînement selon des principes fondamentaux. L'entraîneur devra déterminer les objectifs – clairement identifiés – des athlètes et organiser l'année athlétique afin de réaliser les objectifs.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Lancers » sera capable de programmer une année athlétique selon une périodisation adéquate et sera apte à organiser cette période selon les objectifs déterminés.

Méthodologie :

Présentation théorique et exercices pratiques

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 3h00 de cours théorique

En non-présentiel :

- 1h00 de préparation pour le travail de fin de formation (TFF).

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.5.6 CS 2.3.6 L_Moyens et formes d'entraînement

Résumé :

Une saison athlétique peut comporter une ou deux périodes de compétitions – hivernale et estivale – et selon les objectifs déterminés, il sera utile de construire les cycles et les séances en respectant les principes de continuité, de progressivité, de spécificité et d'individualisation.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Lancers » sera capable d'organiser les cycles et séances selon les principes fondamentaux.

Méthodologie :

Exposé magistral

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 2h de cours théorique

En non-présentiel :

- 4h d'étude individuelle en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.5.7 CS 2.3.7 L_Evaluation de l'entraînement (tests)

Résumé :

L'évaluation est un outil pédagogique qui renseigne l'entraîneur dans l'évolution des entraîneurs et surtout situer les athlètes par rapport aux objectifs prévus.

L'évaluation permet d'identifier les forces et faiblesses de l'athlète, mais permet aussi un feed-back pour mesurer l'efficacité du programme d'entraînement.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Lancers » sera capable de mettre en place des tests et d'en interpréter les résultats. Ce module permettra d'analyser et de mesurer l'évolution des composantes mises à contribution dans la spécialité.

Méthodologie :

Exposé magistral + cours pratique

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique
- 1h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 2h00 d'étude individuelle en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Syllabus, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.5.8 CS 2.3.8 L_Applications : travaux pratiques

Résumé :

L'expérience ne s'apprend pas dans les livres mais elle s'acquiert surtout par la pratique de l'entraînement.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Lancers » le candidat Moniteur Sportif Educateur aura mis en pratique sur le terrain la formation théorique reçue.

Méthodologie :

Mise en situation pratique

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Explications des mises en situation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation formative lors du cours.

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 2h00 de préparation pour la mise en pratique.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.5.9 CS 2.3.9 L_Renforcement musculaire spécifique

Résumé :

L'intérêt du renforcement musculaire n'est plus à démontrer. Il est nécessaire de construire un entraînement de renforcement musculaire et de mettre en place les sollicitations spécifiques de la discipline et un renforcement musculaire adapté.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Lancers » sera capable de mettre en œuvre les différents procédés de base de la musculation.

Méthodologie :

Exposé magistral

Cours pratique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier documentaire

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique
- 3h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 3h00 d'étude indépendante en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

PAO, notes personnelles du candidat

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.6 Option Epreuves Combinées



Tableau synoptique

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie CS 2.2.3 (21h) Stage didactique CS 2.2.4 (4h) Particularités des disciplines CS 2.2.5 (14h) Techniques spécifiques par discipline	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive CS 2.3.4 (6h) Qualités physiques et leur efficacité CS 2.3.5 (6h) Programmation : périodisation et organisation annuelle CS 2.3.6 (6h) Moyens et formes d'entraînements CS 2.3.7 (4h) Evaluation de l'entraînement (tests) CS 2.3.8 (6h) Applications : travaux pratiques CS 2.3.9 (3h) Renforcement musculaire spécifique	Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Cadre éthique et déontologie
---	---	---	---	---

Les modules sont détaillés dans les fiches ECTS qui suivent.

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

4.6.1 CS 2.2.3 EC_Stage didactique

Résumé :

Le candidat MS Educateur en Athlétisme doit prêter un stage, une fois que les cours du tronc spécifique (option) sont terminés et avant la date de l'évaluation. L'ensemble des modalités concernant le stage se trouvent au chapitre 5.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat Moniteur Sportif Educateur Athlétisme sera capable de mettre en application les données théoriques et pratiques sur le terrain avec des athlètes en développement ou en perfectionnement dans les épreuves combinées. Il devrait également pouvoir s'intégrer dans une équipe pédagogique.

Méthodologie :

Exposé magistral

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier de stage

Modalités d'évaluation :

Evaluation par le maître de stage selon la grille d'évaluation

Séance d'entraînement public devant jury validant l'accès à l'examen

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique
- 20h00 de stage (pratique)

En non-présentiel :

- 30h de production des préparations de leçons et finalisation du rapport de stage.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : pas de nombre maximum de candidat

1 maître de stage par candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit être désigné par l'opérateur de formation.

Les informations concernant le maître de stage se situent au point 5.3.

4.6.2 CS 2.2.4 EC_Particularités épreuves combinées

Résumé :

Au cours de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Epreuves combinées » prendra connaissances des épreuves qui composent la discipline des Epreuves Combinées avec leurs différentes composantes ainsi que la réglementation.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « « Epreuves combinées » maîtrisera les composantes importantes de chaque épreuve et pourra ainsi être à même de comprendre la complexité rencontrée afin d'adapter l'entraînement des « Epreuves combinées »

Méthodologie :

Cours théorique

Séance de « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h00 de cours théorique

En non-présentiel :

- 2h00 de préparation à l'examen.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.6.3 CS 2.2.5 EC_Techniques spécifiques courses, sauts et lancers

Résumé :

L'analyse du mouvement et les différentes techniques de course, de saut et de doivent permettre au candidat Moniteur Sportif Educateur Epreuves Combinées d'appréhender les principes d'un geste efficace. Après avoir étudié la mécanique de chacune des familles et de chaque geste, le candidat sera amené à pratiquer l'ensemble des techniques par quelques progressions pédagogiques. Le candidat sera confronté à l'observation et à l'analyse de ses pairs pour parfaire les apprentissages. La nécessité d'enseigner, d'entraîner, ... des mouvements corrects, des gestes justes revêt une importance capitale pour une meilleure efficacité de l'entraînement, de la performance sportive mais aussi pour prévenir les blessures.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Epreuves Combinées » pourra analyser la technique de course et par la pratique initier, perfectionner et/ou corriger la foulée et le franchissement de haies. Il sera également capable d'enseigner et corriger les techniques de sauts et lancers spécifiques aux épreuves combinées.

Méthodologie :

Cours théorique

Cours pratique : technique spécifique à chaque épreuve (progressions pédagogiques, exercices de base, etc.)

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier IAAF sur les techniques

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 9h00 de cours théorique : 3h courses, 3h sauts et 3h lancers
- 9h00 de cours pratique : 3h courses, 3h sauts et 3h lancers

En non-présentiel :

- 12h d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).



Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive

4.6.4 CS 2.3.4 EC_ Qualités physiques et leur efficacité (filières énergétiques)

Résumé :

L'objectif de ce module se veut plus spécifique par rapport à l'exercice physique. Une série de systèmes ont été mis en évidence pour leur rôle essentiel lors d'un exercice physique. Une importance qui se concrétise essentiellement par une adaptation spécifique lors de l'exercice mais aussi, pour certains d'entre eux, par une adaptabilité plus grande lors de la répétition de ces exercices (entraînement). Les 3 systèmes physiologiques principaux qui interviennent à l'exercice ainsi que les mécanismes et les modifications sous-jacents seront décrits plus en détails.

Ce module fait référence au CG 2.3.3 « Un support à l'activité physique : la machine humaine à l'effort ».

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de cette unité de formation, le candidat Moniteur Sportif Educateur «Epreuves Combinées » devra comprendre et connaître les bases de la physiologie appliquées aux Epreuves combinées.

Méthodologie :

Cours théorique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h00 de cours théorique

En non-présentiel :

- 4h00 d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).



4.6.5 CS 2.3.5 EC_Programmation : périodisation et organisation annuelle

Résumé :

Rechercher la performance implique une programmation. Cet objectif nécessite d'organiser l'entraînement selon des principes fondamentaux. L'entraîneur devra déterminer les objectifs – clairement identifiés – des athlètes et organiser l'année athlétique afin de réaliser les objectifs.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat moniteur sportif Educateur « Epreuves Combinées » sera capable de programmer une année athlétique selon une périodisation adéquate et sera apte à organiser cette période selon les objectifs déterminés.

Méthodologie :

Présentation théorique et exercices pratiques

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Via le T.F.F. (programmation annuelles)

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h00 de cours théorique

En non-présentiel :

- 4h00 de préparation pour le travail de fin de formation (TFF).

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.6.6 CS 2.3.6 EC_Moyens et formes d'entraînement

Résumé :

Une saison athlétique peut comporter une ou deux périodes de compétitions – hivernale et estivale – et selon les objectifs déterminés, il sera utile de construire les cycles et les séances en respectant les principes de continuité, de progressivité, de spécificité et d'individualisation.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Epreuves Combinées » sera capable d'organiser les cycles et séances selon les principes fondamentaux.

Méthodologie :

Exposé magistral

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 6h de cours théorique

En non-présentiel :

- 8h d'étude individuelle en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

PAO, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.6.7 CS 2.3.7 EC_Evaluation de l'entraînement (tests)

Résumé :

L'évaluation est un moyen pédagogique qui renseigne l'entraîneur dans l'évolution des entraînements et surtout situe les athlètes par rapport aux objectifs prévus.

L'évaluation permet d'identifier les forces et faiblesses de l'athlète, mais permet aussi un feed-back pour mesurer l'efficacité du programme d'entraînement.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Epreuves Combinées » sera capable de mettre en place des tests et d'en interpréter les résultats. Ce module permettra d'analyser et de mesurer l'évolution des composantes mises à contribution dans la spécialité.

Méthodologie :

Exposé magistral + cours pratique

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h00 de cours théorique
- 1h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 4h00 d'étude individuelle en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Syllabus, notes personnelles du candidat.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.6.8 CS 2.3.8 EC_Applications : travaux pratiques

Résumé :

L'expérience ne s'apprend pas dans les livres mais elle s'acquiert surtout par la pratique de l'entraînement.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Epreuves Combinées » le candidat Moniteur Sportif Educateur aura mis en pratique sur le terrain la formation théorique reçue.

Méthodologie :

Mise en situation pratique

Séance « questions-réponses »

Support de cours :

Explications des mises en situation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation formative lors du cours.

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 4h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 3h00 de préparation pour la mise en pratique.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.6.9 CS 2.3.9 EC_Renforcement musculaire spécifique

Résumé :

L'intérêt du renforcement musculaire n'est plus à démontrer. Il est nécessaire de construire un entraînement de renforcement musculaire et de mettre en place les sollicitations spécifiques de la discipline et un renforcement musculaire adapté.

Résultats d'acquis d'apprentissage :

Au terme de ce module, le candidat Moniteur Sportif Educateur « Epreuves Combinées » sera capable de mettre en œuvre les différents procédés de base de la musculation.

Méthodologie :

Exposé magistral

Cours pratique

Support de cours :

Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Dossier documentaire

Modalités d'évaluation :

Evaluation orale

Charges théoriques de travail pour le candidat :

En présentiel :

- 1h00 de cours théorique
- 3h00 de cours pratique

En non-présentiel :

- 3h00 d'étude indépendante en guise de préparation à l'évaluation.

Normes d'encadrement et de matériel :

1 formateur : maximum 12 candidats.

PAO, notes personnelles du candidat

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours :

Le chargé de cours doit faire preuve d'au moins une de ces compétences

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en athlétisme (au minimum Moniteur, niveau 3 ou MS Train avec une expérience reconnue par l'opérateur délégataire de formation).

4.7 Compétences terminales à maîtriser

Le Moniteur Sportif Educateur sera capable :

- De motiver à la pratique de l'athlétisme ;
- De fidéliser à une activité athlétique spécifique (par famille) ;
- D'appliquer les principes de base de la gestion de groupe ;
- D'Instaurer et respecter le cadre sécuritaire de l'activité ;
- De pouvoir restituer et enseigner les règles de l'athlétisme ;
- D'agir en respectant les règles de l'éthique et de la déontologie du métier de Moniteur Sportif en Athlétisme.
- De mettre l'athlète au centre de la démarche d'entraînement, en visant un développement équilibré et complet.
- De développer les habiletés motrices générales ;
- De développer les habiletés motrices spécifiques ;
- De s'intégrer dans une équipe d'enseignants et/ou de dirigeants.
- De connaître l'organisation de l'athlétisme en Belgique.
- De situer sa formation dans le cursus de formation complet de la LBFA et de l'ADEPS.
- De détecter le niveau des pratiquants et le talent athlétique.
- De développer et de renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité athlétique.
- De préparer une séance en fixant des objectifs et de proposer une adaptation des apprentissages en fonction de chaque athlète.
- D'observer, d'analyser, de corriger et de démontrer un geste technique.
- De connaître les composantes motrices de la forme physique ainsi que leur développement.
- De programmer une saison en fonction des différentes compétences à développer.
- D'intégrer le renforcement musculaire dans la préparation athlétique annuelle.
- D'utiliser des moyens d'analyse vidéo et les nouvelles technologies pour le développement des apprentissages.
- D'enseigner les positions et d'utiliser les divers moyens d'étirements et de stretching.
- D'utiliser des tests pour évaluer les apprentissages et le développement des qualités physiques.

4.8 Charge théorique de travail pour le candidat

CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL (Synthèse) : TRONC COMMUN				
Nombre d'heures totales	Nombre d'heures	Présentiel Non Présentiel	Type	Nombre d'heures
36:00	18:00	Présentiel	Assister aux cours théoriques	13:00
			Assister aux cours pratiques	3:00
			Participer à des séminaires, à des colloques	0:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	0:00
			Se préparer aux examens / Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	0:00
			Se soumettre aux examens théoriques	2:00
			Se soumettre aux examens pratiques	0:00
	18:00	Non Présentiel	Préparer des projets	0:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés	0:00
			Produire / finaliser des travaux	0:00
			Etudier de manière indépendante et personnelle	10:00
			Se préparer aux examens	8:00

CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL (Synthèse) : MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR / sprint haies relais				
Nombre d'heures totales	Nombre d'heures	Présentiel Non Présentiel	Type	Nombre d'heures
142:00	72:00	Présentiel	Assister aux cours théoriques	33:00
			Assister aux cours pratiques	32:00
			Participer à des séminaires, à des colloques	0:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	5:00
			Se préparer aux examens / Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	0:00
			Se soumettre aux examens théoriques	2:00
			Se soumettre aux examens pratiques	0:00
	70 :00	Non Présentiel	Préparer des projets	0:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés	2:00
			Produire / finaliser des travaux	18:00
			Etudier de manière indépendante et personnelle	25:00
			Se préparer aux examens	25:00

CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL (Synthèse) : MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR / ½ fond steeple				
Nombre d'heures totales	Nombre d'heures	Présentiel Non Présentiel	Type	Nombre d'heures
140:00	70:00	Présentiel	Assister aux cours théoriques	32:00
			Assister aux cours pratiques	33:00
			Participer à des séminaires, à des colloques	0:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	5:00
			Se préparer aux examens / Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	0:00
			Se soumettre aux examens théoriques	2:00
			Se soumettre aux examens pratiques	0:00
	70 :00	Non Présentiel	Préparer des projets	0:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés	2:00
			Produire / finaliser des travaux	18:00
			Etudier de manière indépendante et personnelle	25:00
			Se préparer aux examens	25:00

CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL (Synthèse) : MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR / Sauts				
Nombre d'heures totales	Nombre d'heures	Présentiel Non Présentiel	Type	Nombre d'heures
140:00	70:00	Présentiel	Assister aux cours théoriques	31:00
			Assister aux cours pratiques	35:00
			Participer à des séminaires, à des colloques	0:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	4:00
			Se préparer aux examens / Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	0:00
			Se soumettre aux examens théoriques	2:00
			Se soumettre aux examens pratiques	0:00
	70 :00	Non Présentiel	Préparer des projets	0:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés	2:00
			Produire / finaliser des travaux	18:00
			Etudier de manière indépendante et personnelle	25:00
			Se préparer aux examens	25:00

CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL (Synthèse) : MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR / Lancers				
Nombre d'heures totales	Nombre d'heures	Présentiel Non Présentiel	Type	Nombre d'heures
140:00	70:00	Présentiel	Assister aux cours théoriques	26:00
			Assister aux cours pratiques	40:00
			Participer à des séminaires, à des colloques	0:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	4:00
			Se préparer aux examens / Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	0:00
			Se soumettre aux examens théoriques	2:00
			Se soumettre aux examens pratiques	0:00
	70 :00	Non Présentiel	Préparer des projets	0:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés	2:00
			Produire / finaliser des travaux	18:00
			Etudier de manière indépendante et personnelle	25:00
			Se préparer aux examens	25:00

CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL (Synthèse) : MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR / Epreuves Combinées				
Nombre d'heures totales	Nombre d'heures	Présentiel Non Présentiel	Type	Nombre d'heures
140:00	70:00	Présentiel	Assister aux cours théoriques	33:00
			Assister aux cours pratiques	33:00
			Participer à des séminaires, à des colloques	0:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	4:00
			Se préparer aux examens / Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	0:00
			Se soumettre aux examens théoriques	2:00
			Se soumettre aux examens pratiques	0:00
	70 :00	Non Présentiel	Préparer des projets	0:00
			S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés	2:00
			Produire / finaliser des travaux	18:00
			Etudier de manière indépendante et personnelle	25:00
			Se préparer aux examens	25:00

4.9 Pondération et crédits de la formation Moniteur Sportif Educateur

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats étudiants pour réaliser toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires,...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus. Dès lors, l'estimation de la charge de travail est bien plus large et englobe l'ensemble des activités d'apprentissage et d'évaluation.



PONDERATION DU TRONC COMMUN		
Thématique	Titre du module	Pondération thématique
Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	CS 2.1.1 Organisation des structures fédérales	15 %
	CS 2.1.2 Règlement technique	
Thématique 2 : Didactique et méthodologie	CS 2.2.1 Méthodologie appliquée et gestion de groupe	15 %
	CS 2.2.2 Technologie au service de l'athlétisme	
Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	CS 2.3.1 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	60 %
	CS 2.3.2 Musculature de base	
	CS 2.3.3 Stretching	
Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs	CS 2.4.1 Gestion de l'athlétisme en toute sécurité	10 %

PONDERATION AU SEIN DES OPTIONS		
Thématique	Titre du module	Pondération thématique
Thématique 2 : Didactique et méthodologie	CS 2.2.3 Stage didactique	50 %
	CS 2.2.4 Particularités des disciplines	
	CS 2.2.5 Techniques spécifiques par discipline	
Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	CS 2.3.4 Qualités physiques et leur efficacité	50 %
	CS 2.3.5 Programmation : périodisation et organisation annuelle	
	CS 2.3.6 Moyens et formes d'entraînement	
	CS 2.3.7 Evaluation de l'entraînement (tests)	
	CS 2.3.8 Applications : travaux pratiques	
	CS 2.3.9 Renforcement musculaire spécifique	

4.10 Supports de formation

La méthodologie utilisée pour chaque module de cours est détaillée dans les fiches ECTS reprises dans les points 4.1 à 4.6. Les supports de cours sont téléchargeables sur le site de l'opérateur de formation (www.lbfa.be) et/ou sont envoyés par mail au candidat.

4.11 Travail de fin de formation (TFF)

Le Travail de Fin de Formation (TFF), en un seul fichier informatisé, doit être envoyé au minimum 15 jours avant la date de l'examen, à l'opérateur de formation. Ce rapport sera composé de :

- Dossier de **présentation du stage** : 3 à 4 pages (cfr. 5.2. dossier de stage)
Dans ce rapport seront cités et expliqués :
 - Contexte : club, maître de stage, dates, lieux, matériel, etc.
 - Intervention : public, niveau d'intervention, contenus, choix pédagogiques, programmation de vos interventions et des contenus abordés.
 - Terrain : expérience de terrain, difficultés rencontrées, progrès, travail accompli, adaptations, gestion du groupe, etc. (tous les éléments susceptibles de nous forger une idée sur le stage que vous avez réalisé).
 - Conclusions personnelles
 - L'ensemble des préparations de stage, complètes et signées par votre maître de stage
 - Le rapport d'évaluation du maître de stage¹, signé par le maître de stage.
- **Programmation d'une saison athlétique** avec des cadets et scolaires (selon les principes vus aux cours).
Cette programmation (sous forme de calendrier) reprendra l'articulation de vos séances de stage : compétences visées (principales) et développement des qualités techniques et physiques indispensables à la progression des athlètes.

Ce travail est une part importante de l'évaluation : cfr. point 6.6 « contenus et exigences des évaluations ».

4.12 Qualifications et/ou expérience utile des intervenants (chargés de cours)

La qualification et/ou l'expérience utile des chargés de cours sont détaillés dans les fiches ECTS reprises aux points 4.1 à 4.6.

La commission pédagogique LBFA sollicite et désigne les intervenants en fonction de la spécificité des modules. Ces intervenants doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Au minimum, le chargé de cours possède le niveau de diplôme concerné par la formation.

- Titulaire d'un diplôme ADEPS spécifique à l'athlétisme
- Faire preuve (justification) d'une expérience utile effective dans le champ d'intervention.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique
- Etre « expert » justifiant des connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours.

¹ Annexe 3 – rapport évaluation du maître de stage

5. DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 41 § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (le programme et le contenu), 5 (les modalités d'évaluation) et 6 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

5.1 Présentation du stage

Le stage débute dès la fin de la session des cours et avant l'examen.

Le stage se réalise dans un club d'athlétisme affilié à la LBFA et en parfaite adéquation avec le public pour lequel le candidat a suivi la formation.

Les compétences de la formation doivent être exploitées et utilisées de manière optimale :

- Rassembler et animer le public par la pratique athlétique
- Fidéliser à la pratique de l'athlétisme
- Etre capable de répéter et d'appliquer les bases et pré-requis de l'athlétisme dans les rencontres et les séances d'éducation athlétique.

Le stage comprend une durée de 20h de pratique à devoir préparer, animer et diriger. Sous la houlette d'un maître de stage, le candidat suivra les consignes et les conseils prodigués par ce dernier. Les prestations réalisées lors du stage sont réalisées à titre gracieux.

Avant de débiter son stage, le candidat signera avec son maître de stage une convention de stage², celle-ci sera remise à l'opérateur de formation, qui validera cette convention. Une fois l'accord reçu, le stage peut débiter.

5.2 Dossier de stage

A l'issue de la session des cours, le candidat recevra les modalités de réalisation du stage ainsi que les documents s'y rapportant :

Le rapport de stage complet, en un seul fichier informatisé, doit être envoyé au minimum 15 jours avant la date de l'examen, à l'opérateur de formation. Ce rapport sera composé de :

- Dossier de présentation : 3 à 4 pages
Dans ce rapport seront cités et expliqués :
 - o Contexte : club, maître de stage, dates, lieux, matériel, etc.
 - o Intervention : public, niveau d'intervention, contenus, choix pédagogiques, programmation de vos interventions et des contenus abordés.
 - o Terrain : expérience de terrain, difficultés rencontrées, progrès, travail accompli, adaptations, gestion du groupe, etc. (tous les éléments susceptibles de nous forger une idée sur le stage que vous avez réalisé).
 - o Conclusions personnelles
 - o L'ensemble des préparations de stage, complètes et signées par votre maître de stage
 - o Le rapport d'évaluation du maître de stage³, signé par le maître de stage.

² Annexe 1 – convention de stage

L'ensemble des détails concernant ce T.F.F. (dont fait partie le rapport de stage), sont repris au point 4.11 « Travail de Fin de Formation », de ce présent document.

5.3 Contexte de travail des Maîtres de stage

Le maître de stage exerce cette fonction en accord avec la commission pédagogique de l'opérateur de formation.

Le maître de stage n'est pas tenu d'accepter la mission proposée. Il aura la possibilité d'encadrer le candidat Moniteur Sportif Educateur selon les prescriptions du cahier des charges. Pendant le stage le candidat est placé sous la responsabilité du maître de Stage.

Le maître de stage et le candidat travaillent dans le club du maître de stage ou durant une semaine de stage.

Le maître de stage mets ainsi à disposition du candidat un lieu et un groupe (ou une partie de groupe) d'entraînement dont le candidat devra se charger (en partie ou complètement). Le maître de stage est seul juge face à ce qu'il demande au candidat de préparer et de diriger (échauffement, éducatifs, corps de séance, etc.).

5.4 Qualifications, expériences utiles et missions des Maîtres de stage

Le maître de stage a au minimum le diplôme de niveau Moniteur Sportif Educateur. Il est nécessaire que le maître de stage dispose d'au minimum 5 années actives avec le public visé.

Le maître de stage est repris sur une liste, définie par la commission pédagogique.

Il a l'expérience et les compétences qui lui permettent de :

- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et un public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec ses champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe d'entraînement.
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
- Dialoguer avec le responsable de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.

5.5 Evaluation finale du stage

- Le Maître de Stage complète la grille du stage (consultatif);
- L'évaluation du stage est effectuée lors de la séance pratique devant le jury :
 - 1 séance d'entraînement (1h) avec 4 à 5 athlètes dans la discipline concernée l'examen
 - Prise en compte de la grille d'évaluation du maître de stage.
- La pondération du stage est de 20%, elle comprend :
 - La partie écrite : rapport sur le stage et préparations : repris dans le Travail de Fin de Formation (T.F.F.), voir 5.2. « dossier de stage ».

³ Annexe 3 – rapport évaluation du maître de stage

- La séance pratique devant jury.
- Le stage non réussi sera représenté dans l'année ; en cas d'échec à la 2ème session, le candidat recommencera sa formation.
- Tout cas litigieux sera traité par la Commission Pédagogique Mixte.

6. DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 08 décembre 2006, aux points 5 (les modalités de l'évaluation) et 7 (conditions de dispenses de modules de formation).

Les modalités définies ci-dessous permettront de réduire au maximum la part de subjectivité que comporte toute évaluation.

6.1 Délai d'organisation des évaluations

La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer dans un délai jugé raisonnable et au plus tôt 3 mois et au plus tard 6 mois après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation à la Commission Pédagogique Mixte.

6.2 Objectif des évaluations

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger de son niveau de maîtrise dans l'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné soit :

- d'un module considéré de façon isolée ;
- de plusieurs modules groupés ;
- de l'ensemble d'une thématique ;
- de plusieurs thématiques groupées.

6.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect.

Les critères d'accès aux évaluations : 80% de présences aux cours, avoir réalisé le stage et être en ordre administrativement. En cas de non-respect et d'accès refusé, les droits d'inscription ne sont pas remboursés.

Les candidats non en ordre administrativement sont d'office reportés en 2ème session.

Les présences sont prises par le chargé de cours lors de chaque module.

Le candidat n'ayant qu'une présence passive au cours à la suite d'une blessure, maladie, est considéré comme présent.

- Toute arrivée tardive sera justifiée.
- Toutes absences consécutives à une convocation de la commission de sélection de la LBFA ou de participation à une compétition répertoriée par la Direction Technique seront prises en compte.

Les critères d'accès aux évaluations sont :

- le paiement effectif des droits d'inscription ;
- le respect de l'âge minimal requis ;
- le respect des règles d'affiliation et de non suspension ;
- 80 % de présence obligatoire pour les heures en présentiel ;
- l'obligation d'avoir effectué un stage pédagogique (10 séances) au cours de la formation.

6.4 Publicité des accès aux évaluations

- Les candidats admissibles aux évaluations seront convoqués par la voie écrite de l'opérateur de formation.
- Les candidats non admis à l'évaluation seront prévenus par la même voie.

6.5 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

Les candidats absents enverront la justification de l'absence dans les 48 heures à l'opérateur de formation par mail, courrier ou toute voie légale.

- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (par exemple : un certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche sont considérés comme motif légitime).
- Le candidat arrivant tardivement et sans motif légitime peut se voir refuser l'entrée à l'évaluation par le membre du personnel en charge de la surveillance de celle-ci.
- Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive à un examen écrit sans motif légitime ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.
- Un candidat présentant une absence justifiée à une évaluation garde son droit à deux évaluations dans l'année ou lors de la formation suivante.

6.6 Contenus et exigences des évaluations

- L'évaluation est pondérée de la manière suivante :
 - Rapport de stage + séance pratique = 20%
Attention : la réussite de la séance pratique donne accès à l'évaluation orale.
 - Programmation annuelle pour cad/sco = 30% (via le T.F.F.)
 - Evaluation orale devant jury (théorique) = 50%
- Cette évaluation orale concerne les modules et les matières vues au cours de la formation ou présente dans les supports de cours donnés aux candidats.
- Elle sera composée de questions techniques, progressions pédagogiques et défense de la programmation annuelle.

6.7 Forme, type et durée des évaluations des compétences

Les évaluations revêtiront plusieurs types, formes et durées :

- Type : l'évaluation se réalise de manière continue lors des cours et du stage.
- Forme : l'évaluation se réalise de manière théorique (orale et/ou écrite) après la formation lors de l'examen, et didactique (mise en situation pédagogique,...) lors des cours pratiques et du stage.

6.8 Nombre de sessions d'évaluation

L'évaluation du candidat

- sera composée de plusieurs épreuves,
- sanctionnera un niveau de qualification en fonction de critères et indicateurs définis et communiqués préalablement au candidat,



- portera sur le travail fourni par le candidat en fonction des finalités définies et mentionnées dans chaque champ de compétences,
- comprendra deux sessions d'évaluations.

Une première session sanctionnera la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.

L'évaluation du candidat, dans l'un ou l'autre champ de compétences et à chaque niveau de qualification comprendra une évaluation pratique formative sur base d'une grille d'évaluation de référence⁴.

6.9 Constitution du Jury d'évaluation

La constitution du jury est constituée par l'opérateur de formation et est validée par le Conseiller Pédagogique et/ou la Commission Pédagogique Mixte. Cette validation peut être effectuée automatiquement sur base de la liste des chargés de cours.

Le jury d'évaluation sera informé des modalités d'organisation des épreuves, les compétences minimales à atteindre par les candidats et ce afin notamment de respecter les mêmes exigences d'évaluation.

Le Jury sera composé des chargés de cours intervenant lors des sessions évaluées et avec une voix délibérative.

6.10 Décisions et délibérations du jury d'évaluation

Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation.

Sur base des évaluations que le candidat aura obtenues aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire, membres du jury, sera désigné.

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à la DG Sport en même temps que les résultats des évaluations.

⁴ Annexe 3 – Evaluation du maître de stage

6.11 Motivation du résultat de la délibération

Tout résultat de session doit obligatoirement être motivé.

1^{ère} session :

- Réussite de plein droit si :
 - Au moins 60% des points au total
 - Au moins 50% dans chacune des thématiques
 - Au moins 50% dans la programmation annuelle
 - Au moins 50% dans l'évaluation de stage
- Ajournement si :
 - Au moins 60% des points au total
 - Moins 50% dans chacune des thématiques = thématique à représenter
 - Au moins 50% dans la programmation annuelle
 - Au moins 50% dans l'évaluation de stage
- Ajournement si :
 - Au moins 60% des points au total
 - Au moins 50% dans chacune des thématiques
 - Moins de 50% dans la programmation annuelle = révision de la programmation
 - Au moins 50% dans l'évaluation de stage
- Ajournement si :
 - Au moins 60% des points au total
 - Moins 50% dans chacune des thématiques = thématique à représenter
 - Moins de 50% dans la programmation annuelle = révision de la programmation
 - Au moins 50% dans l'évaluation de stage
- Ajournement si :
 - Moins de 60% des points au total
 - Moins 50% dans chacune des thématiques = thématique à représenter
 - Moins de 50% dans la programmation annuelle = révision de la programmation
 - Au moins 50% dans l'évaluation de stage

2^{ème} session :

Une seconde session est organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la 1^{ère} session.

- Réussite de plein droit si :
 - Au moins 60% des points au total
 - Au moins 50% dans chacune des thématiques
 - Au moins 50% dans la programmation annuelle
 - Au moins 50% dans l'évaluation de stage
- Réussite après délibération si :
 - Pourcentage proche des 60% au total
 - Au moins 50% dans chacune des thématiques
 - Au moins 50% dans la programmation annuelle
 - Au moins 50% dans l'évaluation de stage
- Échec si :
 - Moins de 60% des points au total
 - Moins de 50% dans chacune des thématiques
 - Moins de 50% dans la programmation annuelle
 - Au moins 50% dans l'évaluation de stage
- Échec si :
 - Moins de 60% des points au total
 - Moins de 50% dans chacune des thématiques

- Au moins 50% dans la programmation annuelle
- Au moins 50% dans l'évaluation de stage
- Échec si :
 - Moins de 60% des points au total
 - Au moins 50% dans chacune des thématiques
 - Moins de 50% dans la programmation annuelle
 - Au moins 50% dans l'évaluation de stage

Pour l'ensemble des sessions d'évaluation :

- Refusé(e) : abandon de la formation
- Refusé(e) pour absence répétée même si justifiée
- Refusé(e) : absence(s) non justifiée(s)
- Refusé(e) pour plagiat
- Refusé(e) car échec en didactique lors de la formation
- Refusé(e) car fraude à l'évaluation.

6.12 Procédure de communication des résultats auprès de l'ADEPS

Tous les documents (présences, évaluation, etc.) sont introduits sur la plateforme en ligne de l'ADEPS. Le Conseiller Pédagogique validera la réussite d'un candidat au regard de toutes les pièces justificatives, ensuite le service d'homologation de la DG Sport délivrera le diplôme.

6.13 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat sera informé des résultats par voie officielle dans un délai raisonnable qui correspond au temps de correction, après la session d'évaluation. Les résultats contiendront le détail pour chaque thématique ainsi que la note obtenue pour le stage didactique.

Les candidats ajournés ou refusés seront prévenus par voie officielle en motivant les résultats et la décision.

Le ou les contenus de formation à éventuellement représenter sont fixés par le jury d'évaluation au cours de la délibération. Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire d'évaluation.

Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session et la procédure à respecter est explicitée (6.14 Recours et procédures).

6.14 Recours et procédures

Le candidat s'estimant lésé par un résultat peut formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation. Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation ou une copie de son évaluation écrite et/ou des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration.

Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 10 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date butoir pour un recours sera indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultats. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de la LBFA à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (ADEPS et LBFA) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer sa décision au candidat par lettre recommandée.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- Un membre de la fédération siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de la LBFA ou, à défaut, son représentant.
- Un représentant de la Direction générale du sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- Le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de la Direction générale du sport.

Un président est désigné.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante. A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre des recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours).

Toute modification apportée à la procédure définie ci-dessus ou à la notation des différentes épreuves pendant une session doit avoir reçu l'aval de la Commission Pédagogique Mixte.

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, au point 7 (conditions de dispenses de modules de formation).

Toute personne qui a obtenu un diplôme en Belgique ou à l'étranger peut solliciter une demande d'équivalence de diplôme.

Ces dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de brevets ou diplômes étrangers, ...

En cas d'accord pour une équivalence, le candidat reçoit un courrier de confirmation. Il n'y a pas d'homologation de brevet mais une attestation d'équivalence.

Ces dispenses ne sont pas automatiques, car il est difficile de trouver une règle absolue. Chaque situation doit être examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

Ces éléments s'inscrivent dans le processus de Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE) et/ou de formation.

7.1 Concordances des diplômés

En pré-requis pour au titre de MS Educateur, il est impératif d'être titulaire des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur et Educateur, dispensés par l'ADEPS.

7.1.1 **Diplômés du « 3^e niveau » et suivants :**

- ✓ Niveau 3 (2003-2014)
- ✓ Moniteur (≤ 2004)
- ✓ Entraîneur (≤ 2001)

Ces diplômés devront suivre une formation spécifique de 5h, comprenant les modules suivants :

- CS 2.3.1 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive
- CS 2.2.2 Technologie au service de l'athlétisme

Les candidats pour cette formation spécifique, seront soit intégré au tronc commun de la formation complète soit l'opérateur de formation proposera une journée particulière.

7.1.2 **Diplômés du « 2^e niveau » :**

- Niveau 2 (2003-2014)
- Niveau 1 option (2011-2012)
- Niveau 2 option (2013-2014)
- Aide-moniteur (≤ 2004)

EN CONSTRUCTION

7.2 Dossier administratif à construire

7.2.1 Lettre de motivation et coordonnées

Une lettre de motivation et contenant les coordonnées personnelles doit être transmise par le demandeur à la LBFA :

- Nom – prénom – adresse (en Belgique, à l'étranger si son adresse est encore effective...).
- Lieu et date de naissance.
- Tél/GSM/fax/Mail.
- Copie recto-verso de la carte d'identité (éventuellement).

7.2.2 Discipline et niveaux

La (les) disciplines, le(s) niveau(x) et le(s) module(s) pour lesquels la dispense ou l'équivalence est demandée doivent figurer explicitement sur la demande.

7.2.3 Documents officiels

- Les documents officiels (brevets, diplômes,...) seront envoyés ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées ;
- Des copies certifiées conformes de ces brevets et diplômes seront fournis. Pour les candidats non francophones, une traduction certifiée conforme en français des documents doit être jointe à la demande.

7.2.4 Expérience professionnelle

Au sein de sa lettre de candidature le demandeur doit présenter un dossier concernant son expérience professionnelle (emplois et stages, formations complémentaires et continuées,...), ainsi que les attestations nécessaires.

7.2.5 Où et comment envoyer le dossier ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable ;
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de la LBFA⁵ en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple;
- Le responsable des formations de cadres assurera le suivi du dossier et introduira la demande à la Commission Pédagogique Mixte.

⁵ Voir 1.2

8. DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, au point 8 (les modalités de l'homologation des brevets).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure de suivi administratif doit être strictement respectée.

8.1 Prérequis à l'homologation / à la certification

Pour rappel, tout comme la validation des cours généraux du niveau correspondant, et tel que précisé à la section 3, le module de formation "*Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif*" de 8 heures opéré et validé par un opérateur reconnu par l'AG Sport constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur.

Concrètement, tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB pourra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.

8.2 Suivi des dossiers d'homologation par voie électronique

Au préalable de toute édition de formation, une demande doit être introduite administrativement par le biais de la plate-forme de gestion des cours en ligne de l'AG Sport.

L'outil « *Gestion de cours* » est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet ADEPS.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration. Il fixe aussi automatiquement les frais administratifs de l'ensemble de la procédure (envoi automatisé de factures). Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes (dont la validation des cours généraux du niveau correspondant et du module « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* », chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont certifiées par l'Administration, un brevet homologué est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

